



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 01/2017
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et
demandes de prolongation de délais**

Séance de la commission

Date	Lundi 20 mars 2017, à 19h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 6

Vevey, le 10 février 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 95 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens, et sollicite l'octroi de délais supplémentaires pour les objets auxquels il n'a pas encore été répondu.

I MOTIONS – DELAIS ECHUS

1. Motion de Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts »

Prise en considération le 1^{er} octobre 2015.

Délai accordé par le Conseil communal : 1^{er} octobre 2016. Service en charge : DEP/DU

Le dernier paragraphe de la motion a été modifié dans le sens d'une demande d'établissement d'un Plan partiel d'affectation (PPA) comprenant la parcelle communale des Toveires (parcelle 1561). Ce PPA devant tenir compte des besoins en espaces verts et de loisirs pour la population.

Le secteur étant considéré comme du « hors zone », toutes constructions dont la destination ne s'impose pas à cet endroit ne peuvent être autorisée sans plan d'affectation. Actuellement, il n'existe pas de projet précis pouvant justifier un PPA dans ce secteur. La réflexion sur ce secteur doit se faire dans le cadre d'une vision d'ensemble que permet le PDCom. Le secteur, proche de la forêt et de la rivière, se prête assez bien au délasserment. Comme évoqué dans la conclusion de la motion, en cas de PPA une partie de la parcelle sera affecté aux espaces verts et de loisirs pour la population.

Nous proposons que cette motion soit traitée dans le cadre de la révision du PDCom et du PGA. Un préavis sera déposé au Conseil communal dans le courant de l'année 2017. Lors de l'étude, courant 2018, il sera discuté de l'affectation de cette parcelle.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 31 juin 2018 pour répondre à cette motion.

2. Motion de M. Serge Ansermet « Révision du Plan d'extension et de son règlement »

Prise en considération le 7 novembre 2002.

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2016. Service en charge : DU

Nous proposons que cette motion soit traitée dans le cadre du préavis concernant la demande de crédit pour la révision du Plan directeur communal (PDCom) et du Plan général d'affectation (PGA) qui sera déposée au Conseil communal dans le courant de l'année 2017.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 31 décembre 2017 pour répondre à cette motion.

3. Motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey »

Prise en considération le 29 mars 2013. *Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2016.* Service en charge : DASLI

La motion citée en titre et le postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par la Municipalité pour son programme de législature 2016-2021.

En effet, l'objectif **Assurer un logement pour tous** se décline entre autres en ces mesures : développer une politique foncière - avec l'instauration d'une veille foncière -, et développer une politique du logement.

Vu la proximité et la convergence des problématiques abordées dans la motion et dans le postulat et vu les intentions affichées par la Municipalité, nous vous demandons d'accepter que les deux objets soient traités en même temps et qu'une réponse commune soit donnée.

Par ailleurs, le processus de réorganisation de la DASLI est en cours, nous vous prions donc de nous accorder **un délai jusqu'au 31 décembre 2017.**

4. Motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité de droits au pipi »

Prise en considération le 20 juin 2013.

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2016. Service en charge : DEP

La Direction des espaces publics mène, depuis octobre 2016, une étude approfondie sur l'état de toilettes publiques. Cette étude comprend :

- a) l'inventaire complet des édicules abritant les toilettes publics ;
- b) leur état de vétusté ;
- c) l'adéquation « emplacement / fréquence d'utilisation »
- d) les besoins actuels de rénovation

Afin de pouvoir donner des informations aussi complètes et à jour que possible, **nous demandons un délai au 31 décembre 2017.**

5. Motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'un projet de réaménagement de la place du Marché »

Prise en considération le 26 juin 2014.

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2016. Service en charge : DU

Il a été répondu à cette motion dans le cadre du préavis 2016/P33 « Demande de crédit pour financer l'organisation de mandats d'étude parallèles pour le réaménagement de la place du Marché ».

Compte tenu de ce qui précède, cette motion peut être classée.

6. Motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand »

*Prise en considération le 10 décembre 2015. Délai de réponse : 10 décembre 2016.
Service en charge : DU*

Selon la décision du Conseil communal et de la Municipalité de lancer une étude pour définir une « Stratégie d'organisation et de gestion de l'offre de stationnement à l'horizon 2030 », celle-ci doit permettre :

- D'établir un diagnostic complet de l'offre de stationnement et son utilisation actuelle ;
- D'évaluer les besoins en stationnement prévisibles à l'horizon 2030, dans chacun des secteurs de la ville et en regard des intentions du PMU ;
- D'effectuer une analyse comparative des réalisations futures possibles, portant tant sur les ouvrages de stationnement envisagés par la Ville que sur les éventuelles alternatives issues du présent mandat ;
- De proposer une feuille de route détaillant les actions prioritaires, les objets à coordonner et leur temporalité souhaitable.

Nous proposons que cette motion soit traitée dans le cadre de l'étude ci-dessus et demandons un délai au 31 décembre 2017 pour répondre à cette motion.

II. MOTIONS EN COURS

7. Motion de M .Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement »

Motion transmise à une commission chargée de sa prise en considération.

III. POSTULATS – DELAIS ECHUS

8. Postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique »

Pris en considération le 29 mars 2013

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2016. Service en charge : DASLI

Comme cité précédemment, le postulat cité en titre et la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par la Municipalité pour son programme de législature 2016-2021.

En effet, l'objectif **Assurer un logement pour tous** se décline entre autres en ces mesures : développer une politique foncière - avec l'instauration d'une veille foncière -, et développer une politique du logement.

Vu la proximité et la convergence des problématiques abordées dans la motion et dans le postulat et vu les intentions affichées par la Municipalité, nous vous demandons d'accepter que les deux objets soient traités en même temps et qu'une réponse commune soit donnée.

Par ailleurs, le processus de réorganisation de la DASLI est en cours, nous vous prions donc de nous accorder **un délai jusqu'au 31 décembre 2017**.

9. Postulat de M. Jacques Décosterd « UNE gestion des déchets sur la Riviera »

Pris en considération le 6 octobre 2011.

Délai accordé par le Conseil communal : 30 juin 2016. Service en charge : DEP

La Direction des espaces publics est en cours d'élaboration de la réponse au postulat en question. Compte tenu des nouveaux éléments obtenues, encore en ce début d'année de la part du groupe Gederiviera et afin de pouvoir donner des informations aussi complètes et à jour que possible, **nous demandons un délai au 31 décembre 2017**.

10. Postulat de M. Jérôme Christen « Un espace pour le Cadratin »

Pris en considération le 26 janvier 2012. Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2016. Service en charge : Greffe municipale

Le projet est toujours à l'étude auprès des services concernés.

Par conséquent, un délai au 31 décembre 2018 est demandé.

11. Postulat de Mme Fabienne Kern « Des dimanches sans véhicules motorisés sur le Quai Perdonnet »

Pris en considération le 20 juin 2013.

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2016. Service en charge : DU

Suite à un essai lors du festival Images, la fermeture du quai Perdonnet du samedi 17h au lundi matin sera publiée dans la FAO par ASR prochainement. En effet, une publication est obligatoire s'agissant d'une restriction spéciale concernant le trafic routier nécessitant une signalétique.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 30 juin 2017 pour mettre en œuvre ce postulat.

12. Postulat de M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey »

Pris en considération le 5 décembre 2013.

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2016. Service en charge : Sports

Le 10 juillet 2014, la Municipalité a préavisé favorablement la réalisation d'un projet de skatepark à l'embouchure du quai Maria-Belgia sur une surface triangulaire d'environ 500m². Un compte d'attente à hauteur de Fr. 50'000.- a été ouvert et le mandat a été donné une société spécialisée pour l'étude et la création de plans. Le secteur sports de la DJEFS a été chargé de la coordination du projet.

Après analyse et contre toute information préalable, il s'est avéré début 2015 que la topographie des lieux et le sous-sol en particulier n'étaient pas adéquats pour un tel projet : des câbles de fibre optique non répertoriés traversent en effet la zone et ne peuvent pas être déplacés. Le projet de snakerun ne pourra dès lors pas être aussi profond que projeté au début. Le projet dans son ensemble a dû être revisité durant l'été afin de s'adapter à la complexité de l'emplacement.

Le 11 janvier 2017, et sur proposition de la Municipalité de Montreux, les représentants politiques de La Tour-de-Peilz et de Vevey ont été invités à visiter l'Empire Skate Building à Montreux. Cette installation intérieure de skateboard sera réaménagée lors de réaffectation du site de l'ancienne menuiserie Held qui avoisine la gare (chantier dès 2021). Une réflexion régionale sur différents projets de skateparks s'impose et le dialogue a été repris entre les trois communes afin de mieux coordonner les efforts de chacune et de répondre au mieux à la demande des pratiquants.

Au vu de ce qui précède, une prolongation de délai au 31 décembre 2017 pour répondre à ce postulat est demandée.

13. Postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent »

Pris en considération le 21 mai 2015.

Délai de réponse : 21 mai 2016. Services en charge : DF – DEP – DJEFS

Dans son postulat du 26 janvier 2015, M. Christen estimait que la Municipalité avait réduit de manière importante son soutien aux sociétés locales, actives aussi bien dans les domaines associatif, festif, culturel ou sportif. Cette réduction se traduisait à la fois par une diminution des subventions communales et la facturation de charges nouvelles. Cette évolution avait pour conséquence de démotiver les organisateurs de manifestations locales, activités qui contribuent pourtant au ciment social nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité.

L'intéressé demandait à la Municipalité :

- qu'elle fasse l'inventaire des mesures prises depuis le début de la législature (2011 -2016) en terme de réduction de soutiens financiers ou de prestations, de facturation de prestations et de charges nouvelles ;
- qu'elle fasse état des mesures qu'elle entend prendre pour tenter de remotiver les responsables de certaines sociétés et comités d'organisation et mettre un terme à la tendance au découragement de certaines bonnes volontés ;
- de mettre sur pied une politique encourageante et stimulante à l'égard de toutes les organisations bénévoles.

Dans sa séance du 21 mai 2015, le Conseil communal a décidé de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Les informations demandées par M. Christen concernent plusieurs directions et services de l'administration communale, ainsi que Sécurité Riviera. Dès lors, la récolte des renseignements demande plus de temps que prévu. Par ailleurs, il convient également de tenir compte des nouvelles procédures et aides mises en place dès 2016.

Dès lors et afin de pouvoir donner des informations aussi complètes et à jour que possible, **nous demandons un délai au 30 septembre 2017 pour répondre à ce postulat.**

14. Postulat de M. Vladimir D'Angelo « Le mouvement c'est la santé ! »

*Pris en considération le 28 janvier 2016. Délai de réponse : 28 janvier 2017
Services en charge : DEP – DJEFS – DU*

La pratique de l'activité sportive n'aura jamais connu autant d'adeptes du sport libre et en plein air : la course à pieds, le vélo, le slackline, le football, l'Urban Training, les sports à roulettes. Au fil des dernières années dans plusieurs communes romandes, l'espace public est également devenu le terrain de jeu des adeptes du fitness et du « Street Workout ».

Le fitness en plein air offre plus de liberté, d'accessibilité et n'induit aucune contrainte d'ordre budgétaire ou horaire, chacun pouvant évoluer à son propre rythme. Il devient nécessaire de créer des aires de jeux nécessaires, ne serait-ce que pour répondre aux besoins des pratiquants, férus des sports urbains, et répondre aux problèmes de sédentarisation de la population.

Une analyse de la configuration des machines et du/des emplacement/s idéal/aux sur le territoire veveysan a été lancée dans les différents services concernés. Des machines test devraient également être proposées à la population veveysanne au printemps 2017, afin de mieux identifier les besoins et ainsi proposer des installations adaptées.

Au vu de ce qui précède, une prolongation de délai au 31 décembre 2017 pour répondre à ce postulat est demandée.

IV. POSTULATS EN COURS

15. Postulat de M. Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey »

*Pris en considération le 24 février 2011. Délai accordé par le Conseil communal :
31 décembre 2017. Service en charge : Sports*

16. Postulat de M. Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est »

*Pris en considération le 27 juin 2011.
Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2017. Service en charge : DAI*

De nombreux projets étant actuellement menés par son administration, la Municipalité a décidé de différer la poursuite de cette étude selon ses priorités.

Compte tenu de ce qui précède nous demandons un délai au 20 décembre 2019 pour répondre à ce postulat.

17. Postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point »

Pris en considération le 5 décembre 2013.

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2017. Service en charge : DU

18. Postulat de Mme Isabel Jerbia « L'intégration n'est pas une question de nationalité »

Pris en considération le 12 mars 2015.

Délai accordé par le conseil communal : 12 mars 2017. Service en charge : DAI

19. Postulat de M. Bastien Schobinger « Entretien des routes, où va-t-on ? »

Pris en considération le 3 septembre 2015.

Délai accordé par le Conseil communal : 3 septembre 2017. Service en charge : DAI

Ce postulat sera réglé dans le cadre d'un rapport-préavis prévu pour la séance du Conseil communal du 7 septembre 2017.

20. Postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat »

Pris en considération le 10 mars 2016.

Délai accordé par le conseil communal : 10 mars 2017. Service en charge : DEP

Afin de pouvoir donner des informations aussi complètes et à jour que possible, **nous demandons un délai au 31 décembre 2017.**

21. Postulat de M. Vincent Matthys et consort « Pour que la population veveysanne puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »

Pris en considération le 1^{er} septembre 2016.

Délai accordé de réponse : 1^{er} septembre 2017. Service en charge : Secrétariat municipal / SAI

22. Postulat de Mme Caroline Gigon « Se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident »

Pris en considération le 1^{er} septembre 2016.

Délai de réponse : 1^{er} septembre 2017. Service en charge : DU

23. Postulat de M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison »

Pris en considération le 1^{er} septembre 2016.

Délai de réponse : 1^{er} septembre 2017. Service en charge : DASLI

24. Postulat de Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau »

Pris en considération le 1^{er} septembre 2016.

Délai de réponse : 1^{er} septembre 2017. Service en charge : DU

25. Postulat de M. Pierre Butty « Déchets électriques et électroniques – réparer avant recycler »

Pris en considération le 6 octobre 2016.

Délai de réponse : 6 octobre 2017. Service en charge : DEP

26. Postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »

Pris en considération le 10 novembre 2016.

Délai de réponse : 10 novembre 2017. Service en charge : DF

27. Postulat de M. Serge Ansermet « Caisse de pensions des employés : désinvestir des énergies fossiles »

Pris en considération le 26 janvier 2017

Délai de réponse : 26 janvier 2018. Service en charge : RH

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 01/2017, du 10 février 2017, sur l'état de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais :

- n°1 au **31 juin 2018** pour répondre à la motion de **Mme Christiane Lavanchy** « Pour que les Toveires restent verts » ;
- n°2 au **31 décembre 2017** pour répondre à la motion de **M. Serge Ansermet** « Révision du Plan d'extension et de son règlement » ;
- n°3 au **31 décembre 2017** pour répondre à la motion de **M. Jérôme Christen** « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
- n°4 au **31 décembre 2017** pour répondre à la motion de **M. Jérôme Christen** « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité de droits au pipi » ;
- n°6 au **31 décembre 2017** pour répondre à la motion de **M. Vincent Imhof** « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand » ;
- n°8 au **31 décembre 2017** pour répondre au postulat de **M. Alain Gonthier** « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;
- n°9 au **31 décembre 2017** pour répondre au postulat de **M. Jacques Décosterd** « UNE gestion des déchets sur la Riviera » ;
- n°10 au **31 décembre 2018** pour répondre au postulat de **M. Jérôme Christen** « Un espace pour le cadratin » ;
- n°11 au **30 juin 2017** pour répondre au postulat de **Mme Fabienne Kern** « Des dimanches sans véhicules motorisés sur le Quai Perdonnet » ;
- n°12 au **31 décembre 2017** pour répondre au postulat de **M. Jérôme Christen** « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » ;
- n°13 au **30 septembre 2017** pour répondre au postulat de **M. Jérôme Christen** « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux évènements qu'elles organisent »

- n°14 au **31 décembre 2017** pour répondre au postulat de **M. Vladimir D'Angelo** « Le mouvement c'est la santé ! » ;
- n°16 au **20 décembre 2019** pour répondre au postulat de **M. Etienne Rivier** « Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est » ;
- n°20 au **31 décembre 2017** pour répondre au postulat de **M. Daniel Beaux** «Un parc d'ébats qui fait débat » ;

- n° 5 de classer la motion de **M. Jérôme Christen** « En faveur d'un projet de réaménagement de la place du Marché » ;

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Annexes : motions et postulats en suspens

Municipaux-délégués : membres de la Municipalité concernés



MOTION des Verts, le 25 juin 2015

Pour que les Toveires restent verts

Vevey est la 3e ville la plus dense de Suisse. Si malgré cela on peut affirmer qu'il est agréable de vivre à Vevey, il n'en reste pas moins que, pour se mettre au vert, les Veveysan-ne-s ne disposent guère que du Jardin Doret et du Jardin du Rivage, tous deux pris d'assaut dès les premiers beaux jours.

Ainsi, selon les chiffres de cartoriviera, les Veveysan-ne-s disposent en tout et pour tout de 22'300m² d'espace vert pour leurs loisirs. C'est plus petit que les pelouses dont jouissent les employés de Nestlé pour leur pose de midi, qui eux disposent de plus de 30'000m². C'est aussi beaucoup plus petit que la surface que se partagent les «locataires» du cimetière St-Martin.

En 3 ans, la population veveysanne a augmenté de 1000 habitants, et ce n'est pas fini. Des quartiers entiers sont en plein développement et l'on parle encore d'augmenter la densification. Par contre, les zones de verdure restent inchangées.

Vers quelle qualité de vie allons-nous ?!

Les habitants de Vevey, qui vivent essentiellement dans des immeubles sans jardin et parfois sans balcons, disposent à l'heure actuelle d'à peine plus de 1m² de verdure par personne. Une peau de chagrin que les Veveysan-ne-s partagent avec les habitants des communes voisines qui viennent en nombre pour profiter du bord du lac.

Relevons encore que, contrairement à la grande majorité des communes avoisinantes, Vevey n'a pas de refuge en forêt ou en périphérie, à offrir à ses habitant-e-s pour y organiser une broche ou une fête de famille.

Coincée dans ses 2,4km², la commune ne dispose pour l'instant que d'une seule et unique possibilité d'aménager un nouvel espace de loisirs, à savoir la zone des Toveires. Cet espace de plus de 74'000 m², dont la moitié est classée en champ, pré et pâturages, offre un magnifique cadre de verdure qu'il serait judicieux, voire impératif, de consacrer à la détente et aux loisirs.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de Vevey qu'elle établisse un plan partiel d'affectation (PPA) comprenant la parcelle communale des Toveires (parcelle 1561). Ce PPA prévoira un large espace de détente et de loisirs sur la partie plane de la parcelle 1561, permettant notamment l'aménagement d'un abri-couvert, une grande place de jeu pour les enfants, des tables pour pic-nique. Il sera également prévu une promenade aménagée dans la forêt permettant de relier la promenade qui longe la Veveyse en direction de la ville et du lac. La forêt formée sur le remblai de la Veveyse, chère aux Veveysan-ne-s, sera absolument préservée.

Pour le groupe des Verts au Conseil communal de Vevey, Christiane Lavanchy

Surfaces «jardin», les chiffres tirés de cartoriviera : Jardin Doret 23'543m² ; Jardin du Rivage 7'743 m² ; Jardins du siège international de Nestlé en Bergère 30'735 m² (25'708+5'027) ; cimetière St-Martin 38'265 m² ; Toveires surface totale 74'123, dont 37'520 en champ, pré et pâturages.

Refuges communaux :

Chardonne - chalet Butticaaz ; Jongny - Refuge de Reule ; Cosier - couvert au parc Chaplin et projet de refuge près de la ferme de la Chauz ; Corseaux - Chalet de Mivy ; St-Légier - Buvette de Praz-Hier, cantine de Praz-Dagoud ; Blonay - refuge de Pautex ; La Tour-de-Peilz - refuge Le Fort

**Motion de Serge Ansermet et du groupe socialiste au Conseil communal de Vevey
demandant une
révision du Plan d'extension et de son Règlement**

L'aménagement du territoire et la police des constructions sont régis, à Vevey, par un « Règlement sur les constructions » et un « Plan d'extension » datant de... 1952 ! Certes, de nombreux « Plans partiels d'affectation » viennent compléter et affiner ces documents poussiéreux ; ils permettent de répondre aux besoins des promoteurs et de déroger à ce vieux « Plan d'extension ». Il n'en demeure pas moins que notre législation communale sur l'aménagement du territoire est obsolète et mérite une refonte totale ou partielle.

Selon la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le cantons et les communes disposaient d'un délai échéant en 1988 pour adapter leurs plans d'affectation. Force est de constater que notre commune n'est pas en règle sur ce plan, malgré une tentative, en 1984, de revoir complètement le problème.

Il faut ajouter que depuis lors d'autres modifications de législation, ayant une incidence en matière d'aménagement du territoire, sont entrées en vigueur : la loi sur la protection de l'environnement et, surtout, le Plan directeur communal.

En outre, dans de nombreux domaines, de nouvelles connaissances ainsi que l'évolution des sensibilités devraient également inciter à une révision de cet instrument de l'aménagement du territoire :

- Vevey a inscrit le développement durable comme principe de base de son action politique,
- un Agenda21 a été mis en place,
- la recherche d'une meilleure efficacité dans l'utilisation de l'énergie est au centre du développement durable
- la volonté de densifier le tissu urbain est une volonté politique qui rencontre le soutien de larges milieux.

Aucun de ces éléments n'apparaît dans l'actuelle réglementation sur les constructions et l'aménagement du territoire de notre commune. Pour prendre, à titre d'exemple, le domaine de l'énergie, il existe plusieurs mesures incitatives, en relation avec les constructions et favorables aux promoteurs, qui peuvent mener à des économies d'énergie sans porter préjudice aux objectifs d'aménagement du territoire.

Finalement, je rappelle que cette motion reflète également un souhait similaire de la commission de gestion et qu'elle permettrait de préciser le rôle de la commission d'urbanisme, voire de la réanimer.

En conclusion, j'invite la Municipalité à nous soumettre un projet de révision de l'actuel « Règlement sur les constructions » et de son « Plan d'extension ».

Serge Ansermet (également au nom du groupe socialiste)
05.11.02



Motion en faveur d'une véritable politique foncière à Vevey

Appartements rares, loyer qui grimpe, le logement est devenu le cauchemar des habitants de l'arc lémanique, notamment de la Riviera, en raison de son essor économique, de la raréfaction du terrain et de l'achat de logements à des fins purement spéculatives. Il faut ajouter à cela la tendance des promoteurs à privilégier le haut de gamme et le comportement irrationnel des multinationales qui acceptent des loyers à des prix exorbitants pour loger leurs collaborateurs. Effets secondaires: cette pénurie augmente le nombre de pendulaires, engorge les moyens de transports individuels et collectifs. Au bout du compte, la facture à charge de la société est salée.

Le logement est un bien de première nécessité : il est vital pour mener une existence normale et essentiel à l'équilibre de notre société. Il est d'ailleurs reconnu comme tel dans notre constitution cantonale, car il s'inscrit dans un cadre familial, social et d'environnement personnel. Pour d'autres, c'est un objet financier, un investissement, une source de profit. Les aspirations entre locataires et propriétaires sont donc souvent diamétralement opposées, raison pour laquelle les collectivités publiques doivent protéger les usagers des possédants.

Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat a proposé d'introduire un droit d'emption avant de reculer. De son côté, l'ASLOCA a lancé et fait aboutir une initiative qui va plus loin en introduisant un droit d'expropriation et contraint les collectivités publiques – cantons et communes à construire des logements. Le peuple jugera bientôt s'il est nécessaire d'en arriver à une mesure aussi interventionniste sachant qu'il y a d'autres pistes à explorer comme le droit de préemption - droit de se substituer à l'acquéreur d'un bien-fonds aux mêmes conditions – une mesure que Vaud Libre propose d'introduire sur le plan cantonal.

Les communes ont également leur rôle à jouer. Vevey fait par exemple application, de manière rigoureuse, des lois déjà en vigueur telle que la Loi sur la démolition, transformation, rénovation d'immeubles (LDTR) et la Loi sur l'aliénation des appartements loués (LAAL). Elle a également promulgué un arrêté qui lui permet de limiter le développement de volets clos par des interdictions d'achat d'appartements de résidence secondaires. Mais tout cela ne suffit malheureusement pas.

Ces dernières années très peu de logements à des prix abordables ont été mis sur le marché que ce soit des appartements subventionnés destinés au plus démunis ou que ce soit des logements sur le marché libre destinés à la classe moyenne. Ce n'est pas le récent préavis sur la création de logements subventionnés dans les Moulins de la Veveyse qui permettra d'inverser cette tendance. La commission chargée d'étudier ce dossier relevait d'ailleurs à propos des appartements subventionnés : « Leur nombre diminue sans que la Municipalité parvienne à trouver suffisamment d'opportunités pour compenser ».

Les milieux de l'immobilier disent que le marché peut régler ce problème tout seul. C'est faux, car le marché est d'abord intéressé à la plus haute rentabilité, donc à construire des appartements pour les revenus élevés et avant tout destinés à la vente. Depuis 50 ans la pénurie est constante à part quelques soubresauts et selon les prévisions, elle n'est pas près d'être résorbée en raison d'une migration continue et d'une croissance économique poursuivie de manière totalement aveugle. Selon une projection de l'Office fédéral de la statistique, les cantons de Vaud et Fribourg vont connaître d'ici 2035, une augmentation de la population de plus de 20%. La pression sera donc toujours très forte.

Ces dernières années, les collectivités publiques ont eu tendance, pour améliorer les finances communales, à brader des biens communaux. La commune de Vevey n'a pas échappé à ce phénomène, même s'il est vrai qu'elle a été plus prudente que d'autres. Nous sommes bien loin de la politique foncière offensive menée par l'ancien syndic Jean Kratzer sans laquelle, nous serions aujourd'hui en mauvaise posture. La Municipalité a bien tenté il y a quelques années d'acquérir la parcelle des ex-ACMV. Mais elle a dû reculer face à la résistance des groupes politiques et aujourd'hui nous pouvons que nous en mordre les doigts. Il serait dommage de manquer à l'avenir d'autres opportunités.

Il est indispensable que les communes interviennent de manière directe – en acquérant des propriétés – et/ou indirecte en faisant intervenir des coopératives d'habitation dont elles ont le contrôle, ou en en créant de nouvelles afin de modérer les opérations spéculatives. Pour mieux maîtriser le foncier, on pourrait aussi, si nécessaire, prendre l'exemple d'Yverdon en créant une fondation active sur le marché immobilier avec pour but de créer des nouveaux logements peu chers. Cette formule a l'avantage d'éviter la lourdeur de la procédure du Conseil communal dans un secteur où il faut être réactif. Même si le territoire de la commune de Vevey est quasi-totalement construit, les possibilités d'acquisitions de friches ou de bâtiments locatifs existent. Pour définir sa politique foncière, la Municipalité peut s'appuyer sur le travail d'étude réalisée par l'une de ses collaboratrices de l'Office de l'énergie de la ville de Vevey sur la maîtrise foncière des villes « facteur incontournable pour avoir une influence sur la qualité urbaine et la durabilité ¹ » à lire sur <http://www.vlp-aspan.ch/fr/papiers/paper.php?id=60>

¹Parmi les recommandations adressées à la ville de Vevey on peut y lire :

- créer un document à l'interne pour identifier les endroits stratégiques dans lesquels concentrer les acquisitions.
- développer des plans de quartier en incluant des zones avec des quotas de logements sociaux.
- Evaluer si le fonds de l'urbanisme est utilisé selon toutes ses potentialités pour mener une stratégie d'achat active.
- renforcer le système qui permet à la commune de se tenir au courant des occasions
- évaluer la valeur stratégique des terrains sis sur d'autres communes. Pourraient-ils représenter une valeur d'échange avec des terrains plus stratégiques se trouvant sur le territoire veveysan ?
- favoriser davantage la cession de terrains en droit de superficie comme moyen de garder un contrôle à long terme sur le sol et influencer ses usages effectifs

Cette motion demande que la Municipalité :

1. Expose à brève échéance les moyens qu'elle entend mettre en œuvre durant cette législature à court et moyen terme pour lutter contre la crise du logement.
2. Mette sur pied une véritable politique foncière, soit en nous proposant d'acquérir de terrains et bâtiments, soit en faisant appel à des coopératives d'habitation ou encore en créant une fondation active sur le marché immobilier (à l'exemple d'Yverdon).
3. Introduise- dans le cadre des plans de quartier - des zones avec quotas de logements à loyer modéré.
4. Renonce à toute décision et proposition susceptible de provoquer la suppression de logements dans notre ville.

Vevey, le 7 novembre 2011

Pour le groupe Vevey Libre
Jérôme Christen



Motion pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des droits au pipi

Constatant que :

- les toilettes de notre ville sont dans un état souvent qui laisse à désirer et donne une mauvaise image de notre cité, malgré les efforts entrepris par le service de voirie. Dès lors que l'on juge l'hygiène générale d'un restaurant en fonction de la propreté de ses vespasiennes, l'image d'une ville peut aussi être jugée sur la qualité de ses commodités. L'offre actuelle répond insuffisamment aux besoins des Veveysans et des touristes de passage et l'image de notre ville s'en trouve affaiblie.
- nous sommes de surcroît relativement peu dotés en lieux d'aisance. Alors que les beaux jours arrivent, les parcs et promenades sont de plus en plus fréquentés et il est vivement souhaitable d'améliorer la situation.
- la file d'attente est toujours plus longue pour les femmes que pour les hommes dès lors que biologiquement les femmes ont une plus petite vessie et que selon des études, elles passent deux fois plus de temps aux toilettes que les hommes. Au Japon, en Chine et aux Etats-Unis la proportion de cabines dames et hommes est de deux pour un. En Suisse, l'idée commence à faire son chemin. Les femmes sont mieux dotées dans le centre commercial de Meyrin, et elles le seront dans la futur Coop de Prilly. Nous devrions aussi faire un pas en ce sens.

La présente motion demande que la Municipalité :

- fasse un état des lieux avec un inventaire et une carte de la situation actuelle afin de mieux définir où sont les besoins.
- de prévoir également plus de toilettes publiques lors de manifestations organisées par la ville.
- dise quelles mesures elle entend prendre pour lutter contre les incivilités dont sont victimes les toilettes publiques, par exemple par une

- surveillance accrue de ces édicules.
- Présente un projet de rénovation des lieux existants et si nécessaire de prévoir de nouvelles réalisations à coût raisonnable, compte tenu de l'état des lieux qui aura été effectué.
 - De prendre dans l'intervalle toutes les mesures simples permettant assurer l'accès et la salubrité des toilettes existantes.
 - Envisager la création d'un macaron chez les restaurateurs, qui, sur une base volontaire, offrent l'usage de leurs toilettes au public qui ne fréquente pas leur établissement.
 - de voir dans quelle mesure le secteur privé pourrait soutenir l'entretien ou la construction d'installations dont il profite indirectement (commerçants, restaurants)
 - Envisager pour les nouvelles constructions ou les rénovations lourdes de fixer à deux pour un la proportion de toilettes dames et homme, urinoirs compris.

Vevey, le 28 mars 2013

Au nom du groupe Vevey Libre

Jérôme Christen



Motion pour des toilettes propres, en suffisance et l'égalité des droits au pipi

Constatant que :

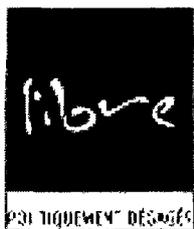
- les toilettes de notre ville sont dans un état souvent qui laisse à désirer et donne une mauvaise image de notre cité, malgré les efforts entrepris par le service de voirie. Dès lors que l'on juge l'hygiène générale d'un restaurant en fonction de la propreté de ses vespasiennes, l'image d'une ville peut aussi être jugée sur la qualité de ses commodités. L'offre actuelle répond insuffisamment aux besoins des Veveysans et des touristes de passage et l'image de notre ville affaiblie par cette situation.
- nous sommes de surcroît relativement peu dotés en lieux d'aisance. Alors que les beaux jours arrivent, les parcs et promenades sont de plus en plus fréquentés et il est vivement souhaitable d'améliorer la situation.
- la file d'attente est toujours plus longue pour les femmes que pour les hommes dès lors que biologiquement les femmes ont une plus petite vessie et que selon des études, elles passent deux fois plus de temps aux toilettes que les hommes. Au Japon, en Chine et aux Etats-Unis la proportion de cabines dames et hommes est de deux pour un. En Suisse, l'idée commence à faire son chemin. Les femmes sont mieux dotées dans le centre commercial de Meyrin, et elles le seront dans la futur Coop de Prilly.

La présente motion demande que la Municipalité :

- fasse un état des lieux avec un inventaire et une carte de la situation actuelle afin de mieux définir où sont les besoins.
- de prévoir également beaucoup plus de toilettes publiques lors de manifestations organisées par la ville.
- dise quelles mesures elle entend prendre pour lutter contre les incivilités dont sont victimes les toilettes publiques, par exemple par une surveillance accrue de ces édicules.
- Présente un projet de rénovation des lieux existant et si nécessaire de prévoir de nouvelles réalisations à coût raisonnable, compte tenu de l'état des lieux qui aura été effectué.
- De prendre dans l'intervalle toutes les mesures simples permettant assurer l'accès et la salubrité des toilettes existantes.
- Envisager la création d'un macaron chez les restaurateurs, qui, sur une base volontaire, offrent l'usage de leurs toilettes au public qui ne fréquente pas leur établissement.
- de voir dans quelle mesure le secteur privé pourrait soutenir l'entretien ou la construction d'installations dont il profite indirectement (commerçants, restaurants)
- Envisager pour les nouvelles constructions ou les rénovations lourdes de fixer à deux pour un la proportion de toilettes dames et homme, urinoirs compris sont mieux dotées dans le centre commercial de Meyrin, et elles le seront dans la futur Coop de Prilly.

Vevey, le 23 mars 2013

Jérôme Christen



Motion en faveur d'un projet de réaménagement de la place du Marché

Les Veveysans attendent depuis déjà 15 ans avec impatience le réaménagement de la Place du Marché. La manne engendrée par la taxe sur les spectacles payée par la Confrérie des vigneronns devait d'ailleurs servir à ce projet. Lors de la dernière législature, la Municipalité avait d'ailleurs présenté une demande de crédit pour un concours d'urbanisme pour le réaménagement de la place du Marché. Lorsqu'il a refusé le projet de parking souterrain le Conseil communal a jeté le bébé avec l'eau du bain. Mais il a été dit dans le cadre des débats que ce réaménagement (qui pourrait voir le nombre de places parc être réduit pour mettre en valeur les terrasses des établissements publics qui la bordent) devrait se faire dès lors que la Municipalité aurait pris un certain nombre de mesures en faveur de la mobilité douce et que le projet de parking de la Gare serait suffisamment avancé.

C'est aujourd'hui le cas, puisque que les derniers obstacles à la réalisation de ce parking seront bientôt levés. Ce concours permettrait également de résoudre un problème colatéral lancinant : la compensation des arbres abattus en 1999 à laquelle la Municipalité. Une réarborisation à laquelle la Municipalité avait renoncé face à l'avis général exprimé par les groupes politiques sur l'avantage du dégagement créé en direction du Lac, des Alpes de Savoie et valaisannes. La compensation pourrait se faire sans boucher la vue et sans mettre en péril ce que d'aucun considèrent comme un « tableau à la Hodler ».

Nous sommes à cinq ans de la prochaine Fête des Vignerons. En 2019, cela fera vingt ans que les Veveysans attendent ce réaménagement promis. Il est temps de lancer le processus afin qu'un projet soit prêt à être réalisé le lendemain de la Fête des Vignerons ce qui donnera un nouvel élan à notre ville pour qui l'après-fête est souvent un grand moment de « gueule de bois ».

Par cette présente motion, nous demandons que les études et le concours d'urbanisme pour le réaménagement de la place du Marché soit lancé au plus vite afin qu'un projet soit prêt à démarrer au lendemain de la Fête des vigneronns 2019.

Au nom de Vevey Libre

Jérôme Christen le 9 mars 2014

Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand.

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Introduction :

Le développement urbain de notre ville a considérablement augmenté ces dernières années (Moulins de la Veveyse, Jardin au cœur de la ville, etc) avec en parallèle une augmentation du transport individuel motorisé (TIM). Dans le quartier de Gilamont, le stade de Copet et le nouveau collège, avec sa salle omnisport, vont encore aggraver cette augmentation, sans parler du futur quartier de la Gare aux marchandises. La recherche de solution de parking est donc impérative.

De plus, les artisans de différents domaines comme les peintres, menuisiers, garagistes, ferblantiers-couvreurs, électriciens, chauffagistes sanitaires, marbriers, storistes etc. de notre ville manquent de locaux adaptés pour y exercer leur métier. Fort de ce constat, cette motion vise à construire un parking à étage, ainsi que des locaux adaptés à l'artisanat.

Le projet :

Il s'agit de construire un bâtiment situé entre la boucle de Gilamont et la route du Stand, voir carte ci jointe. Ce terrain appartient à la ville mais il est situé principalement sur la commune de St-Légier (voir fig.1a,b,c). Le concept prévoit 10 box de 200 à 300m² chacun pour l'artisanat et environs 600 à 800 places de parking sur 2 à 3 étages.

Les principaux avantages de cet emplacement de parking sont :

- Une liaison directe avec la ligne de chemin de fer Vevey-Blonay-les Pléiades permettant de rejoindre la gare CFF de Vevey. Remarque : une refonte de la gare de Gilamont est déjà prévue, par ailleurs la cadence des trains sera augmentée à un train toutes les 15 minutes.
 - Une liaison avec le bus pour rejoindre le centre très rapidement.
 - Une liaison pédestre de 4 à 6 minutes pour rejoindre le futur collège avec ses salles omnisports et les terrains de foot de Copet.
 - Une toiture de parking plate pour accueillir plusieurs petits terrains de sport comme celui déjà présent dans la boucle de Gilamont.
 - Une intégration visuelle totale du bâtiment dans le terrain en faisant un « tout en un » pour garantir une efficacité d'utilisation de sol.
 - La création d'une liaison verticale en prévision du futur développement du plateau de la Veyre.
-

- Un déplacement facile des jardins communaux sur le terrain des Toveyres et de ce fait les « Toveyres resteraient verts » ou simplement sur un terrain des environs qui serait dézonné à la suite de l'entrée en vigueur de nouvelle LAT (loi sur l'aménagement du territoire).
- Une liaison pour la mobilité douce sécurisée jusqu'au plateau de la Veyre, y compris pour les personnes à mobilité réduite (sans route à traverser) grâce au bâtiment et ses ascenseurs.

Faisabilité du projet en l'état :

1. Des contacts ont été pris avec la Municipalité de St-Légier, sa réponse a été positive proposant même de l'intégrer rapidement dans les réflexions cantonales.
2. L'avis d'un bureau d'ingénieur civil a aussi été demandé concernant la faisabilité technique (sans faire d'étude approfondie) et son préavis a aussi été positif.
3. Le terrain se situe déjà en zone à bâtir (voir fig. 1C)

Financement :

Le fait que ce bâtiment ne soit pas exclusivement un parking mais aussi un parc artisanal et que la construction n'est pas souterraine est un grand avantage.

Le calcul de rentabilité est différent des autres projets puisque ces terrains appartiennent à la ville et que ce projet n'est pas souterrain. Remarquons que la ville pourrait mettre à disposition ce terrain pour favoriser un partenariat public privé.

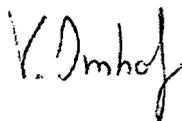
Conclusions :

Cette motion demande à la municipalité de Vevey :

- de prendre contact avec la commune de St-Légier
- d'étudier en commun le projet et de l'intégrer à un futur PPA ou PGA en cours
- d'en informer les instances cantonales concernées

Nous souhaitons donc que cette motion soit directement renvoyée à la Municipalité pour étude.

Au nom du groupe PLR



Vincent Imhof



Vevey, le 19 septembre 2016

Motion : Participation citoyenne et projets d'aménagement

Monsieur le président, Chères et chers collègues,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

Pourquoi une réflexion sur la démocratie participative ? Ne nous le cachons pas, la démocratie participative n'en est qu'à ses balbutiements à Vevey. Les partis la tentent ici ou là, certains donnent des crayons aux passants pour dessiner le futur de la place du marché, d'autres font appel aux associations de quartier, d'autres encore tentent de faire des sondages sur les réseaux sociaux. Dans tous les cas, la question est identique : comment, pourquoi et quand être participatif ?

Notre vision de la démocratie participative est complémentaire à la démocratie représentative. Elle enrichit le fonctionnement municipal, apporte une expertise citoyenne aux projets municipaux et légitime plus encore l'action politique. En passant par la consultation et la concertation de tous les acteurs, la démocratie participative rassemble l'ensemble des processus qui permettent aux habitants-es de participer à la vie de leur ville et aux choix qui la définiront.

Dans la théorie, la démocratie participative s'articule autour de trois piliers : habitants, élus et services de la ville. Ces trois acteurs travaillent ensemble pour enrichir leur ville, en favorisant l'expression de chacun et en permettant l'implication des citoyen-ne-s dans les décisions qui les concernent.

Il n'existe pas de méthode « unique » de démocratie participative mais il est essentiel que Vevey s'adapte et édicte une charte, un livre blanc de la participation. En fonction de type de projets, de leur impact sur la vie de la ville et des acteurs, des contraintes réglementaires, techniques, financières et de temps, la démocratie participative doit être articulée autour d'un canevas et de règles claires et compréhensibles.

Cette démocratie participative que nous devons instaurer ne remplace pas la démocratie représentative, elle la complète, la renforce, la consolide. Pour créer les conditions de l'intelligence collective, des règles claires et transparentes doivent être établies. Nous demandons donc à la Municipalité:

- De préciser l'outil le plus propice (charte, guide, canevas) pour une démocratie participative veveysanne ;
- De définir le champ d'application de la démocratie participative ;
- D'envisager la création d'une commission municipale permettant d'accompagner cette démarche ainsi que les futures démarches participatives en y incluant, par exemple, un conseil de quartier, de jeunes, d'anciens, etc.;
- De prendre en compte les caractéristiques non-démocratiques de la démocratie participative (procédure de désignation des représentants, etc.) ;
- D'estimer les coûts supplémentaires des démarches participatives pour les projets à venir qui auront un impact majeur sur la vie de la ville.

Pour le Parti socialiste,

Julien Rilliet

Postulat: Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique

Le rapport de la Municipalité en page 186 note qu'en 2009 le taux de vacance de logement à Vevey est de 0,25%, en baisse depuis 2009 où il n'était déjà que de 0,30%. Et le rapport souligne qu'il y a pénurie dès que le taux descend en dessous de 1,5%. On en est loin !

Par ailleurs, le même rapport montre une augmentation de la population veveysanne qui contribue à cette pénurie, et va probablement continuer à le faire.

On trouve le même constat dans de nombreux articles de presse et dans les publications des autorités cantonales.

Cette situation suscite des réactions, et pas qu'à gauche, puisque l'ancien syndic Yves Christen lance à ce propos, sous le titre «Le rôle de la Commune dans le marché immobilier», un véritable cri d'alarme sur le site de Vevey-libre. Il vaut la peine de le citer. «Le marché immobilier vaudois est asséché. Le taux de vacance des logements dans les villes s'approche de zéro. Cette situation favorise la spéculation immobilière et foncière. [...]. En location, le neuf atteint les 300.-/m², soit 2000.-/mois pour le même objet. On a atteint l'état de pénurie. Actuellement, seuls les hauts revenus peuvent s'installer sur l'arc lémanique, et les familles modestes, voire de la classe moyenne, sont repoussées vers l'arrière-pays. Cette situation n'enrichit que les promoteurs, gérances et propriétaires et appauvrit le tissu socio-économique qui a besoin de jeunes couples pour créer de vraies richesses.»

Soulignons: on ne parle pas ici de quelques cas individuels, qu'un accident de la vie met en difficulté, et pour lesquels des mesures particulières d'aide sont possibles et nécessaires. Mais bien d'une pression qui s'exerce sur les conditions de vie d'une large partie de la population.

Sur ce terrain, qu'a fait l'administration communale ? Le rapport de gestion nous l'indique en page 185 :

- Elle a contrôlé le droit des locataires à occuper des logements subventionnés (p. 185). C'est peut-être nécessaire, mais ça ne met pas un seul nouvel appartement sur le marché.
- Certains attendaient beaucoup de l'aide individuelle au logement. Mais – pour l'instant en tout cas – elle ne fonctionne pas.
- Enfin, le rapport montre que les montants consacrés au logement subventionné «classique» sont en baisse continue depuis 1997. De plus, ce subventionnement revient souvent à donner à des promoteurs l'assurance que des constructions trop onéreuses trouveront preneur.

Le but n'est pas de dire ici que la Municipalité et l'administration se tourment les pouces. Tout n'est pas dans le rapport. Cependant, est certain que ce qui a été fait jusqu'à présent n'est pas à la hauteur du problème, et qu'un changement de vitesse, sinon de cap, est nécessaire.

Dans son article, Yves Christen propose: «Pour contrecarrer la spéculation, les communes doivent pouvoir participer activement au marché immobilier. En France, le droit de préemption urbain est prévu par le droit public et attribué aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme. Les Municipalités de gauche comme de droite ne s'en privent pas.»

En ce qui concerne, nous écrivions dans notre programme pour les élections de 2006: «Le nombre de logements soustraits aux effets de la spéculation immobilière doit être augmenté. Pour cela, il faut disposer de terrains – quitte à en acheter quand l'occasion se présente – que la commune puisse remettre en droit de superficie à de véritables coopératives d'habitation à but non-lucratif, à moins qu'elle ne décide de construire elle-même.»

On voit que, malgré des positions politiques sensiblement différentes, certaines propositions d'actions peuvent trouver un consensus assez large.

C'est dans cet espoir que nous soumettons à la Municipalité le postulat suivant:

- 1) La Municipalité se donne l'objectif de mettre en place une politique visant à diminuer l'impact de la crise actuelle du logement, et de mettre, dans la mesure du possible, ce bien fondamental à l'abri de la spéculation, notamment par l'implication active de coopératives sans but lucratif.
- 2) Elle étudie les possibilités de réaliser cet objectif, sur le plan pratique (immeubles et terrains disponibles; compétences légales) ainsi que financier, notamment en réévaluant les priorités au sein de son plan des investissements.

Vevey, le 17 juin 2010, Alternatives.



UNE gestion des déchets sur la Riviera

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers collègues,

En mai 2004, une communication de la Municipalité annonçait à notre Conseil la constitution par les 10 communes de la Riviera du Périmètre de Gestion des Déchets de la Riviera, GEDERIVIERA. Une convention règle son but et ses tâches en matière de gestion des déchets et la communication municipale mettait en exergue ses points forts, soit :

- Appliquer les principes d'une gestion technique, économique et écologique coordonnée et performante ;
- Favoriser et développer des synergies ;
- Proposer une harmonisation des dispositions réglementaires et des solutions de financement ;
- Unifier les concepts de collecte et de sensibilisation pour renforcer la cohérence des actions et faciliter la tâche du citoyen-usager ;
- Représenter les communes dans les négociations avec les usines de traitement ;
- Suivre l'évolution des législations ;
- Soutenir les Municipalités dans leurs activités et leurs décisions.

Force est de constater qu'aujourd'hui, une harmonisation, comme une unification, ne sont pas effectives. Le chemin paraît en tout cas bien long. Pour illustrer mes propos, je prends exemple dans le préavis 10/2008 de la Commune de Saint-Légier relatif à son nouveau règlement communal sur la gestion des déchets. Je cite :

« Si quelques principes généraux soulevaient des discussions parfois animées [au sein du groupe de travail de GEDERIVIERA chargé de l'élaboration d'un règlement type (ndr)], la plupart des sujets ont permis de trouver un consensus. Trois exceptions de taille sont toutefois restées sur la touche :

- La réelle volonté d'introduire un règlement sur la gestion des déchets plutôt que de faire perdurer le statu-quo, respectivement l'absence de volonté de la part de certaines communes d'introduire une taxe pour les ménages ;
- Le choix du moyen le plus propice à la réduction des quantités de déchets, la taxe au sac étant catégoriquement rejetée par l'ensemble des communes du district à l'exception d'une seule ;
- La détermination des catégories de coûts à intégrer dans le calcul de la taxe

Il était d'emblée évident que les communes souhaitaient garder cette compétence. » fin de citation.

On peut dès lors en déduire que depuis 7 ans que GEDERIVIERA existe, il ne s'est pas passé grand chose, que les résultats sont faibles et que tout ça semble être plutôt sur le mode « hâte-toi lentement » !

La problématique de la gestion des déchets est, comme on l'a vu, absolument identique dans l'ensemble des communes de la Riviera. Alors, fort de ce constat, ne serait-il pas plus sage, voire plus cohérent, de déléguer cette gestion des déchets au Service Intercommunal de Gestion?

Le SIGE est en effet la structure adéquate pour solutionner ce genre de problématique, à l'instar de ce qu'il fait dans le domaine de la protection des eaux (contrôle des citernes et des séparateurs, etc.), compétence communale qui lui est déjà déléguée. De plus, le SIGE est aussi centre régional de collecte des déchets ménagers spéciaux (produits toxiques, peintures, solvants, etc). Son implantation sur plusieurs sites répartis sur la Riviera parle aussi en faveur de cette déléation de compétence.

Je rappelle également que le SIGE est en contact permanent avec la SATOM ainsi qu'avec TRI SA, deux partenaires centraux dans la chaîne de traitement des déchets. Il n'est donc pas en terrain inconnu et, à ce titre, possède les compétences nécessaires.

Enfin, en intégrant la gestion des déchets dans le giron du SIGE, la Riviera serait dotée d'une structure unique dans laquelle les synergies seront facilitées et les processus simplifiés. Bref, la Riviera aurait de véritables Service Industriels.

Sur le plan purement politique, le déficit démocratique que représente le principe de la convention GEDERIVIERA est effacé au profit d'une meilleure visibilité pour l'ensemble des conseils communaux des communes membres. Dès lors, ceux-ci pourraient également jouer un rôle moteur en prenant une part active à la résolution de cette problématique.

Ainsi, s'appuyant sur l'article 88, alinéa 3, du règlement du Conseil, le groupe PLR propose le postulat suivant :

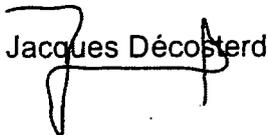
1. La Municipalité prépare la démarche de déléation de compétence de la gestion des déchets au SIGE, dans un délai raisonnable et en collaboration avec ce dernier ;
2. La Municipalité encourage les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier et Veytaux à faire de même dans un souci de cohérence et d'efficience.

Je souhaite que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Je vous remercie de votre attention.

Au nom du groupe PLR

Jacques Décosterd



Postulat en faveur d'un « espace » pour le Cadratin

Le Cadratin, atelier traditionnel de typographie, de création et d'expérimentation est toujours menacé de se retrouver à la rue. Le but du présent postulat est de demander à la Municipalité de trouver une solution pour pérenniser ce qui fait désormais partie du patrimoine culturel de notre ville et de notre région.

Son créateur, Jean-Renaud Dagon, a ouvert une imprimerie en 1980 à Vevey. Parallèlement à l'activité qui le fait vivre, l'imprimeur-typographe de formation s'est passionné pour le matériel d'imprimerie ancien. L'aventure a commencé en 1988 au-dessous de son ancienne maison à Clarens, puis en 1997 sur le quai Perdonnet à Vevey. Contraint de quitter les lieux en 2004, il s'installe à la rue de la Madeleine 10 où une nouvelle déconvenue l'attend. Malgré des engagements pris par les nouveaux propriétaires, il reçoit son congé pour 2014 en dépit de l'existence d'un bail valable jusqu'en 2020. Le voilà donc contraint de trouver une autre solution d'ici cette échéance.

Le Cadratin est devenu, au fil des années, une véritable institution veveysanne. C'est un atelier traditionnel de typographie, de création et d'expérimentation. Lors qu'on rentre dans cet espace, on a l'impression de remonter le temps. A la différence d'un musée, les machines ne sont pas qu'exposées, elles tournent grâce à un savoir faire entretenu par son créateur, c'est donc un lieu parfaitement vivant qui perpétue des compétences artisanales. Tout est vieux, l'ambiance appartient à un autre temps, mais tout fonctionne comme à l'époque.

Jean-Renaud Dagon est passionné de typographie, de beaux-papiers, d'impressions en relief par pure passion de cet art. Il travaille sans contrainte de productivité. Les tirages sont pour la plupart limités ou numérotés. Cela ne lui rapporte rien en espèces sonnantes et trébuchantes, au contraire même, mais il le fait par pure passion.

L'atelier comprend de vieux meubles de rangement d'imprimeur, tous en bois, garnis de nombreuses casses contenant les diverses polices de caractères en plomb ou en bois, et de casseaux renfermant filets en laiton ou cadres et motifs décoratifs en plomb. Les lingotiers, quant à eux, contiennent lingots et interlignes. Pour l'impression, ils utilisent des Heidelberg à platine ou à cylindre, des années 1950 et une Phoenix, presse à pédale datant de 1911.

Après des démêlés en 2009, une association appelée « Les vrais amis du Cadratin » s'est constituée en adoptant les buts suivants:

Sauvegarde du patrimoine des métiers de l'imprimerie, en particulier la composition et l'impression typographiques.

Défense et promotion de ces métiers en tant qu'expression d'un art à part entière.

Transmission du savoir-faire dans tous les domaines de l'imprimerie (conception, édition, composition, impression, et reliure).

Formation, conseil et assistance dans les domaines ci-dessus, notamment par la création et l'exploitation d'ateliers.

Les journées Portes Ouvertes - organisées par l'association et l'imprimeur - rencontrent toujours un succès considérable – preuve de l'intérêt public de ce site - et le Cadratin jouit d'un large capital de sympathie. Il fait bel et bien partie de notre patrimoine historique et culturel, et mérite à ce titre toute l'attention de notre collectivité publique.

Le présent postulat demande que la Municipalité présente un rapport dans lequel elle explique les mesures qu'elle pourrait prendre pour assurer la pérennité du Cadratin et en particulier pour lui trouver des locaux à des conditions viables.

Vevey, le 21 janvier 2012

Jérôme Christen



Postulat

Des dimanches sans véhicules motorisés sur le Quai Perdonnet

Le dimanche les quais de Vevey sont forts bien fréquentés tant par les promeneurs que par diverses manifestations planifiées sur l'année. Toutefois pas autant que ceux de Montreux où l'on y croise souvent des Veveysans. Le trafic motorisé y est relativement restreint mais constitue toujours une gêne pour les badauds lorsque ce ne sont pas les automobilistes qui sont gênés par les badauds.

On peut comprendre que le quai Perdonnet soit ouvert à la circulation durant la semaine essentiellement en raison d'un trafic lié à des accès professionnels et dans le futur plan des circulations pour permettre aux véhicules regagnant l'est de notre ville de s'en échapper par le quai plutôt que par la place de la Gare. Mais ces arguments tombent le dimanche et il devrait être possible de rendre le quai Perdonnet plus convivial en le libérant de tout trafic motorisé. Ce sera également, l'occasion de pouvoir y étendre les manifestations qui s'y déroulent voire d'en développer d'autres.

Une démarche de ce type a été initiée dernièrement par la conseillère communale de Morges Mme Aline Dupontet qui rêve de voir le quai Lochmann fermé occasionnellement au trafic motorisé.

Par conséquent, nous demandons par le présent postulat à la Municipalité d'étudier la possibilité de fermer le Quai à la circulation tous les dimanches et de le redonner aux piétons.

Pour Vevey Libre

Fabienne Kern

Vevey, le 19 juin 2013

Motion en faveur d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey

L'engouement pour la planche à roulettes, les trottinettes, BMX et autres disciplines du même type ne faiblit pas au fil des années. Au contraire, l'intérêt ne cesse de se renforcer. Vevey disposait il y a peu d'une rampe sur les quais près de l'embouchure de la Veveyse. Ancienne et en état de délabrement avancé, elle a toutefois dû être démontée et n'a pas été remplacée, ce qui constitue une lacune pour une ville de notre importance.

Par cette motion, nous demandons à la municipalité de présenter un projet d'une installation publique (en plein-air) destinée à la planche à roulettes (skateboard) et autres sports du même type (trottinette, roller in-line) dans un endroit proche des transports publics. La Municipalité, dans ses réflexions, devra prendre en compte les besoins des utilisateurs afin de réaliser un aménagement ciblé, le mieux adapté et pérenne. Pour déterminer le site idéal, la Municipalité fera un inventaire des lieux disponibles et envisagés.

Dans sa demande de crédit datant de février 2012 pour la réalisation d'un tel espace inauguré en septembre 2012, la commune de Sainte Croix relevait que « Ces disciplines ont la cote et ne peuvent pas être considérés comme une mode passagère ».

Et, toujours selon la Municipalité de Sainte Croix, « en l'absence d'une telle infrastructure, les jeunes ont tendance à utiliser les routes, les escaliers ou autres espaces publics mettant ainsi en danger leur propre sécurité, ainsi que celle des autres usagers ».

La Municipalité conclut que ce type d'équipement « constitue une offre sportive indispensable permettant de contribuer au mieux à l'intégration des jeunes dans la vie sociale ».

Fort de cette conclusion, nous demandons à la Municipalité de présenter un projet d'infrastructures pour les sports à roulettes adapté aux besoins des utilisateurs, a priori en béton en raison de sa durabilité, de nuisances sonores réduites, et parce qu'il permet d'être vraiment fabriqué « sur mesure » en fonction du site choisi.

Afin de réduire le coût de l'opération, il devrait être possible de faire appel aux compétences d'architectes ou de réalisateurs en partenariat avec les utilisateurs eux-mêmes, comme cela a été fait dans d'autres communes. Les « jeunes » et « moins jeunes » ayants ou ayants eu

pour certains un engagement professionnel dans la pratique de ces sports, et qui ont participé à la rédaction de ce texte, se disent prêts à collaborer avec la Municipalité. Un groupe élargi est composé quant à lui de jeunes de 15 à 25 ans de la région veveysanne, décidés à prendre une part active à ce projet.

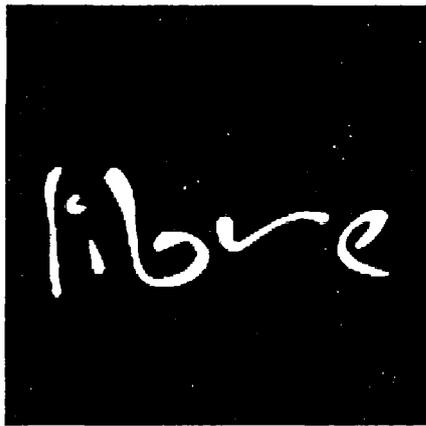
Une demande de participation aux communes voisines devrait être faite dès lors que de nombreux pratiquants de ces disciplines résident sur leur territoire. Enfin, il s'agira également de solliciter le Fonds du sport qui participe habituellement à ce type d'aménagement à une hauteur de 20 à 30% du coût.

Cette proposition s'inscrit parfaitement dans la stratégie municipale dans le cadre de son programme de législature 2011-2016 dans la mesure où il y est prévu une réflexion sur le développement du Sport « urbain »: skatepark, parcours mesuré de course à pied, roller sur les quais, espaces jeux de quartier, parcours fitness en ville.

Vevey, le samedi 23 novembre 2013

Jérôme Christen

Texte rédigé en collaboration avec trois passionnés de sports à roulettes : Christophe, Jason et Patrick.



POLITIQUEMENT DÉGAGÉS

Postulat pour: un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent

Depuis deux ans, la Municipalité de Vevey, réduit de manière considérable son soutien aux sociétés locales, actives aussi bien dans le domaine, associatif, festif, culturel et sportif. A commencer par la Société de développement de Vevey en passant par des clubs sportifs comme le Vevey-Sports ou des manifestations comme le Festival des artistes de rue ou la Foire de la Saint-Martin. Lorsque ce ne sont pas les subventions qui sont rabotées, ce sont des charges nouvelles qui sont facturées: prix de location des infrastructures, taxe sur les déchets appliquée de manière inflexible et sans compensation.

Cette politique va à l'envers du bon sens. Toutes ces sociétés locales organisent des activités qui contribuent au ciment social nécessaire au bon fonctionnement d'une collectivité. Elles organisent, grâce à un important réseau de bénévoles - dont certains ne comptent pas leur temps - des activités variées qui permettent notamment aux jeunes de pratiquer des activités saines et de ne pas tomber dans le désœuvrement. Elles permettent aux Veveysans, aux habitants de la région de tisser des liens, de fraterniser de faire naître des réseaux d'entraide. Sans compter que bon nombre de manifestations ont un intérêt touristique-économique.

Ces nouvelles charges fatiguent et même usent les responsables de ces sociétés et ces organisateurs de manifestation qui doivent redoubler d'imagination pour pallier des mesures qui compliquent leur financement et s'ajoutent parfois à d'autres contraintes déjà lourdes comme celle de renouveler leur réseau de bénévoles.

La Municipalité semble ignorer l'importance sociale que ces associations et organisations jouent. La valeur de ce bénévolat est énorme sur le plan financier si la commune devait combler leur défection. Cet engagement volontaire est également extrêmement important en terme de stabilité sociale.

La commune de Vevey doit soutenir sa vie associative sans ambiguïté, c'est vital pour l'équilibre social de notre cité et l'engagement associatif est la meilleure des préventions contre le désœuvrement des jeunes veveysans.

Dans ce contexte, nous demandons à la Municipalité :

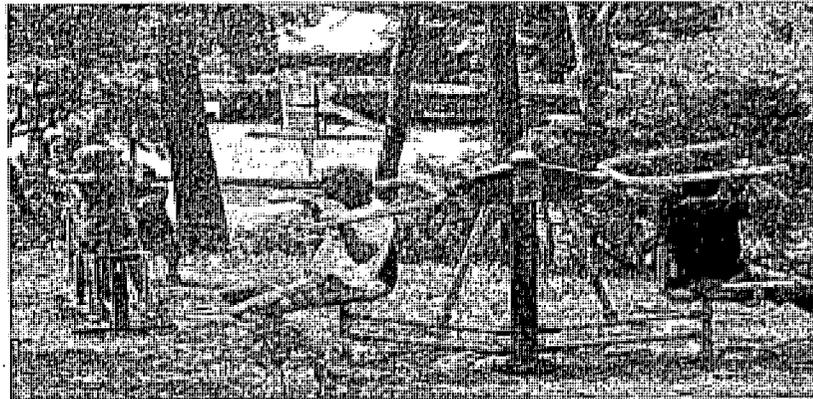
1. Qu'elle fasse un inventaire des mesures qu'elle a prises depuis le début de la législature en terme réduction de soutien financier ou de prestations, de facturation de prestations et de charges nouvelles.
2. Qu'elle fasse état des mesures qu'elle entend prendre pour tenter de remotiver les responsables de certaines sociétés et comité d'organisation et mettre un terme à la tendance au découragement de certaines bonnes volontés.
3. De mettre sur pied une politique encourageante et stimulante à l'égard de toutes les organisations bénévoles.

Au nom de Vevey Libre,
Jérôme Christen le 26 janvier 2015

Le Mouvement c'est la SANTE'

Pour permettre aux personnes du 3ème âge de faire du sport.

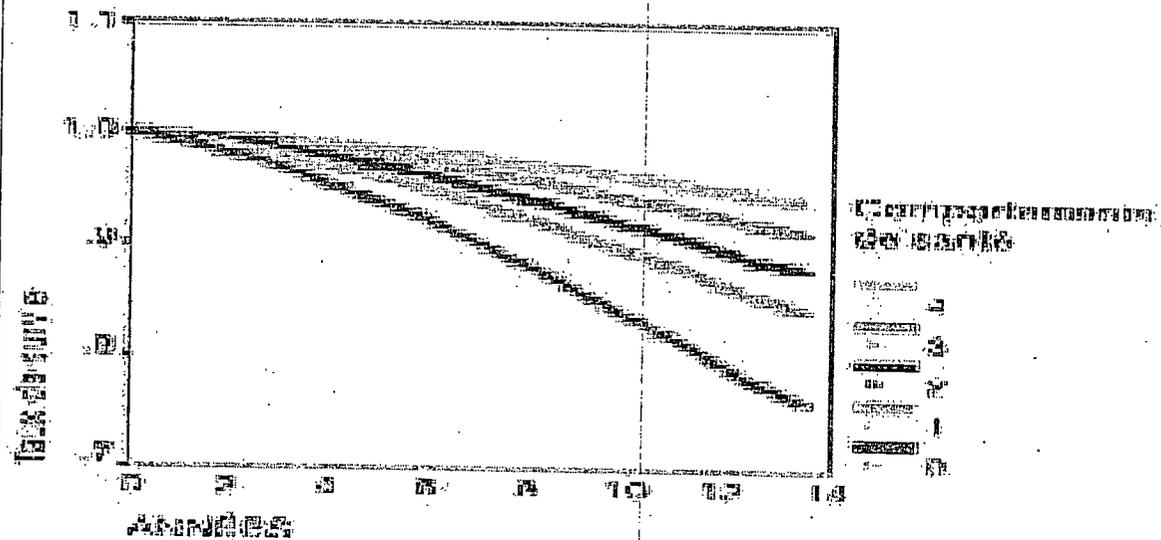
Postulat pour l'installation d'appareils de fitness dans les parcs et jardins de la Ville.



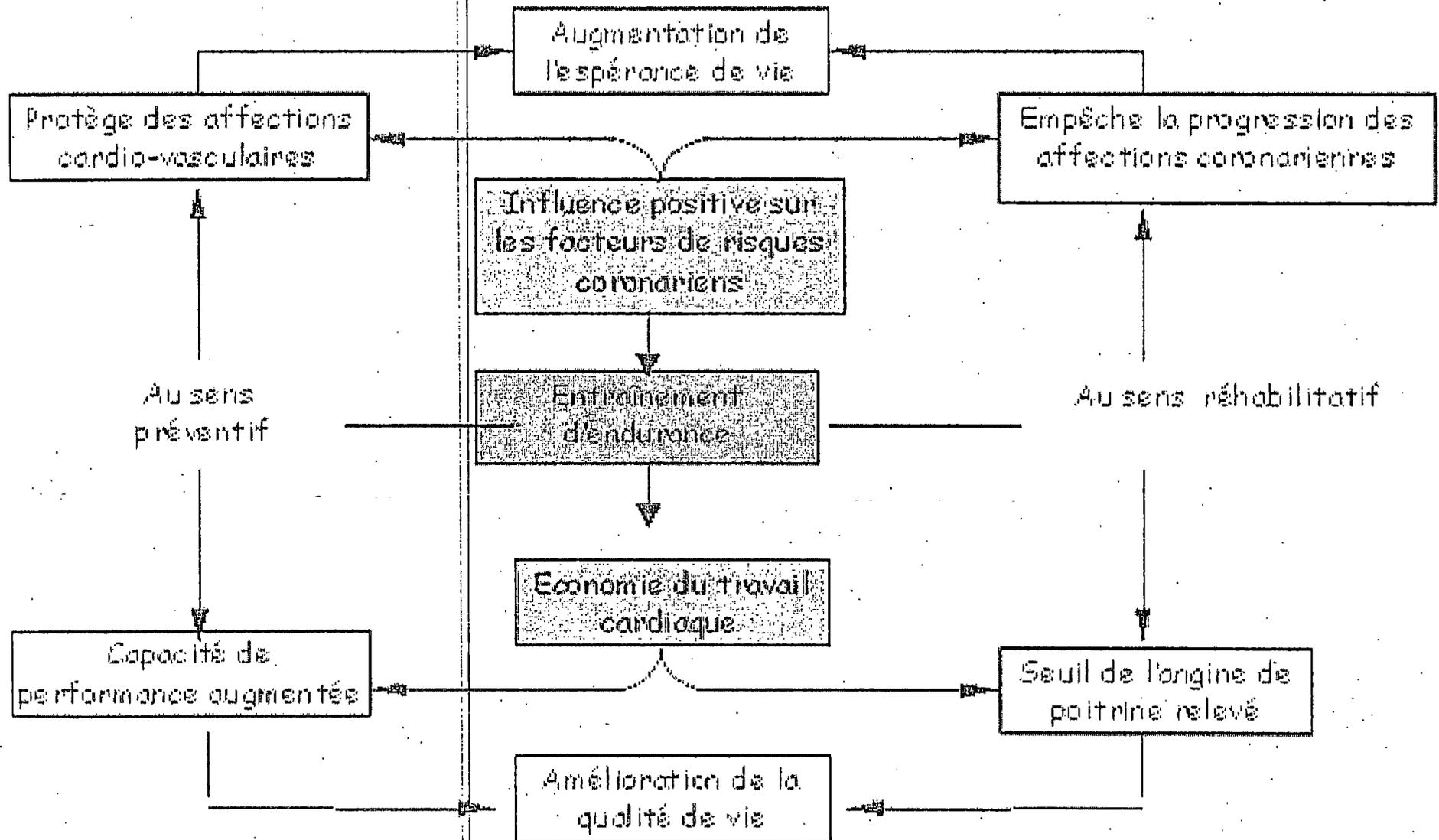
Le mouvement c'est la santé

- Plus on fait moins on est malade

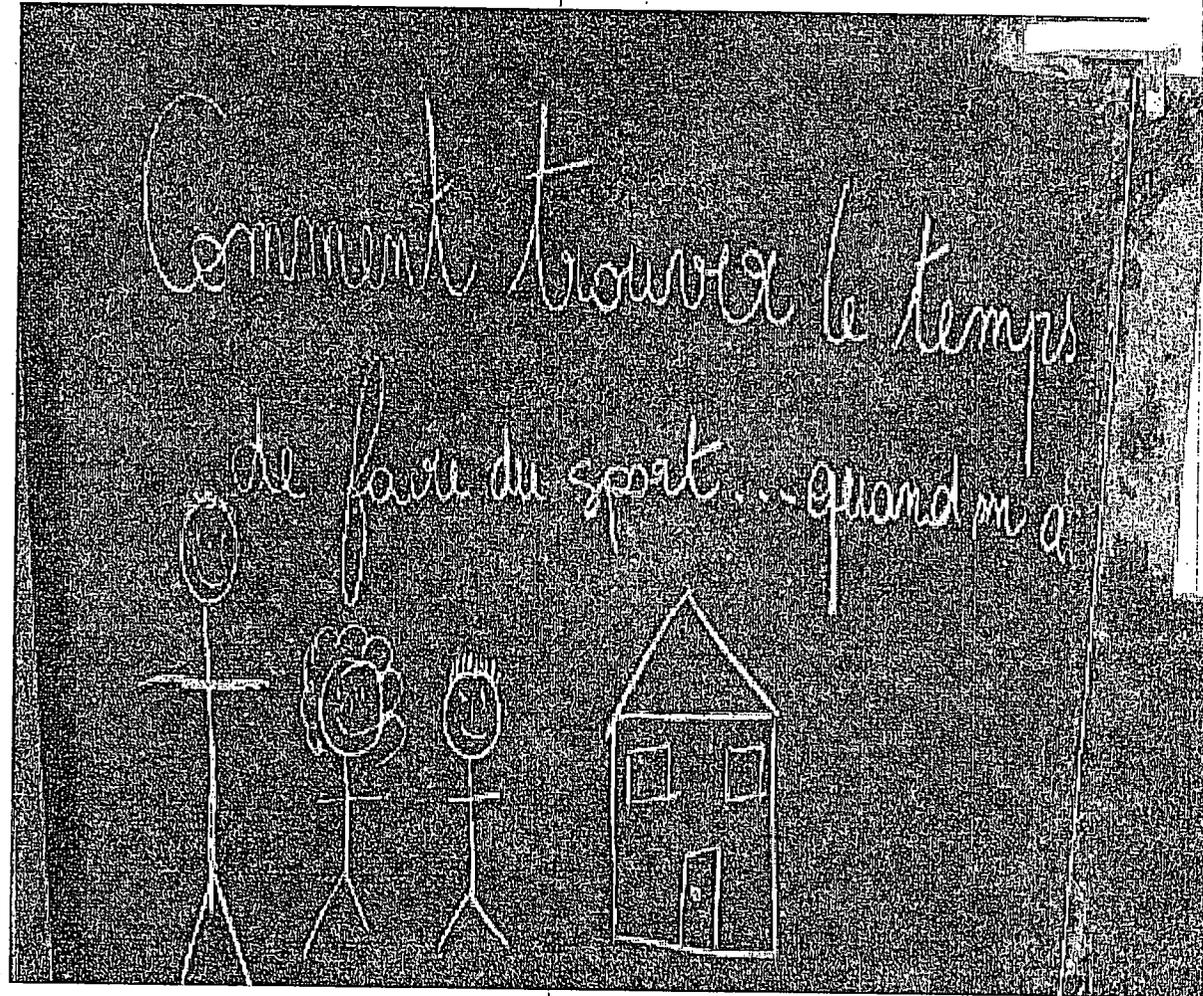
Taux de survie en fonction des salines habitudes de vie



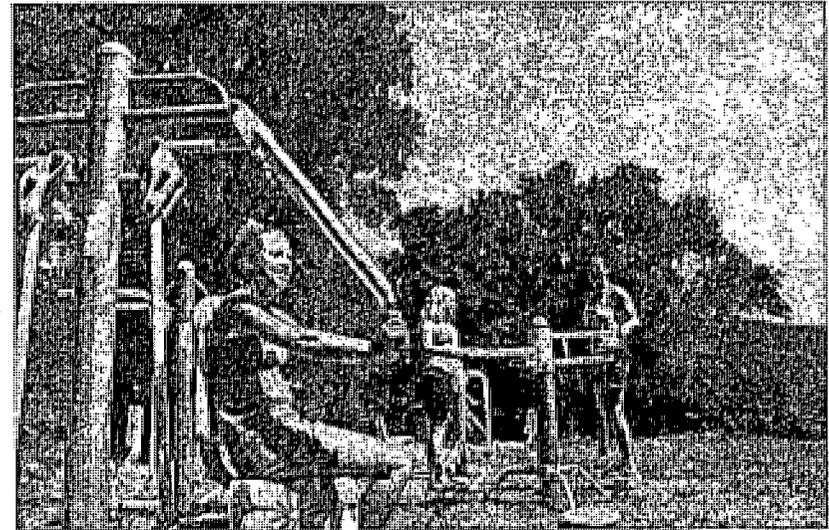
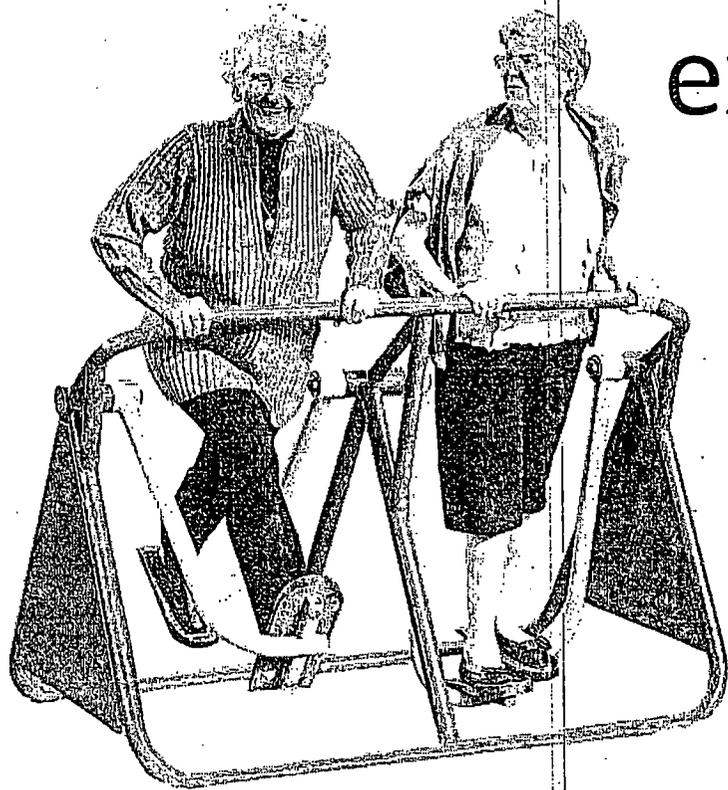
Le mouvement c'est la santé



On n'a pas le temps.....



Utilisons les parc publics existants ?



Pour permettre aux personnes du 3^{ème} âge de faire du sport. En même temps que leurs petits enfants.

Avantages

Ils sont accessibles par tous et à tout moment

Ils permettent de créer une atmosphère conviviale

Les collectivités y trouveront un excellent moyen pour aménager les espaces publics

Ils permettent une pratique fréquente car très robustes



Bénéfices

Lutte contre les maladies cardio-vasculaires

1/3 des décès dans le monde sont provoqués par les maladies cardio-vasculaires.

150 000 à 180 000 morts par an en France.

Les causes les plus importantes sont une mauvaise alimentation, un manque d'activité physique et le tabag.

Appareil fitness permettent une activité physique douce, facile et agréable.

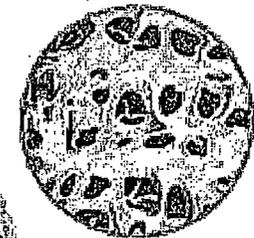
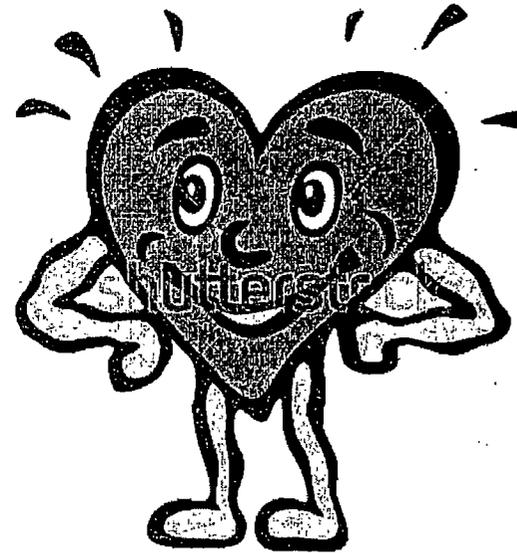
Diminue le risque d'accident cardiaque de 35 à 40 %.

Un cœur plus musclé pourra mieux travailler, plus longtemps et sans défaillances.

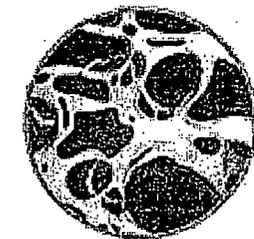
Lutte contre l'ostéoporose

L'ostéoporose est une maladie qui se caractérise par une fragilité accrue des os, et des fractures à répétition.

Appareil de fitness stimule la densification du squelette, et permet une solidité plus importante des os

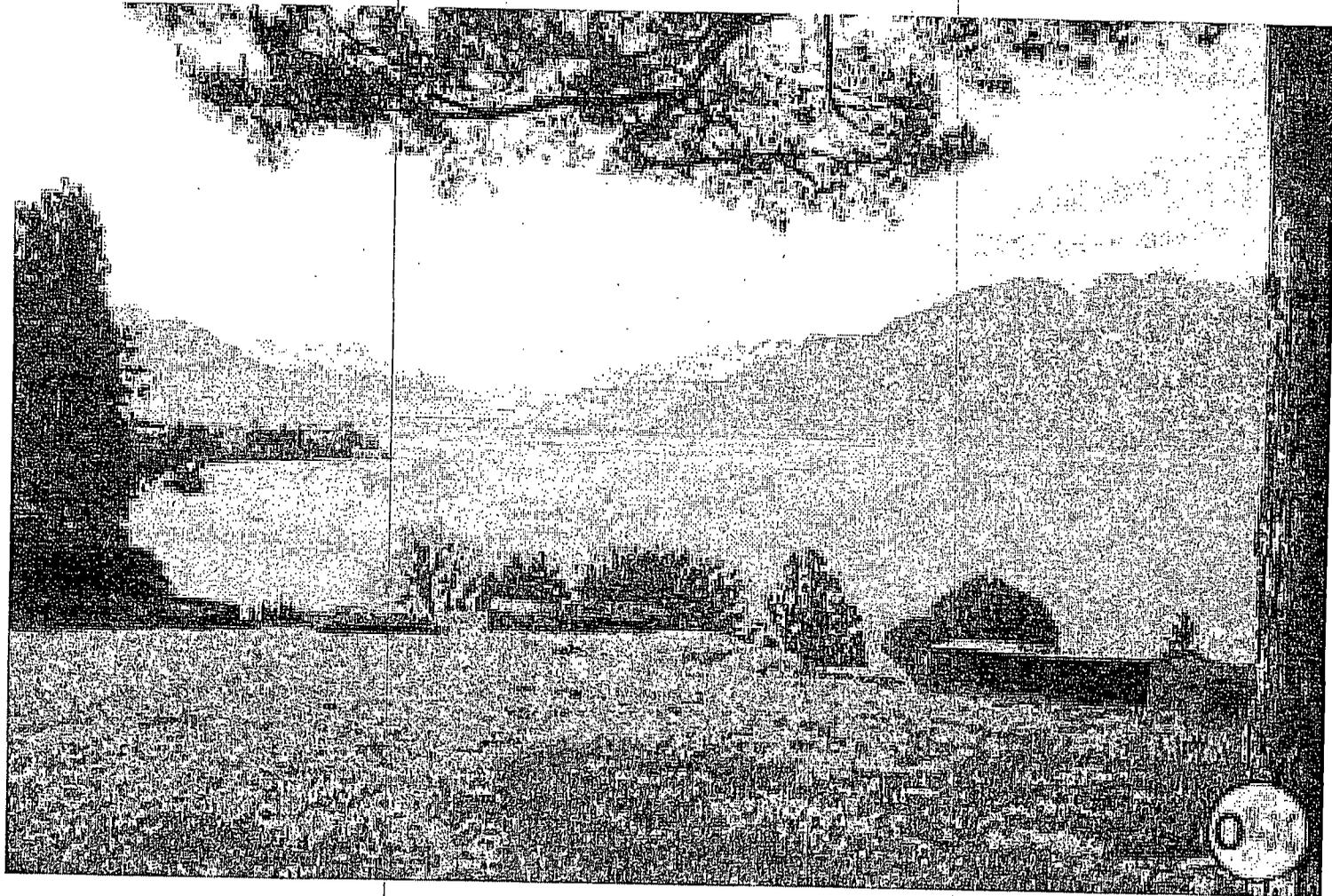


Trame osseuse normale



Ostéoporose

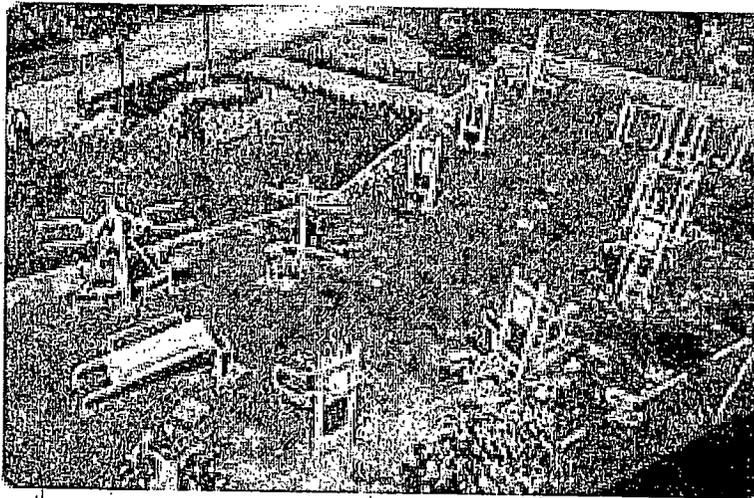
Un socle, un engin et ... une vue!!



Investissement modeste

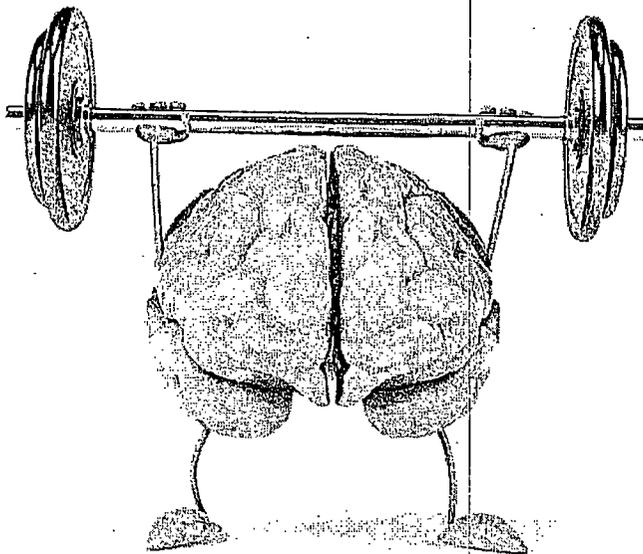
Fr. 3'000.- à fr. 6'000.-

Par appareil:



Merci pour votre attention et merci d'envoyer directement à la Municipalité ce postulat.

Merci à la Municipalité de prendre en compte ce postulat. Les Aînés remercient d'avance pour sa réalisation.
Le postulant : Vladimir D'Angelo selon une idée du Dr. R.F. Stucki



Postulat déposé au Conseil communal de Vevey le 24 février 2011

Un boulodrome à Vevey

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Nous savons que des jeux de boules ont existé depuis l'Antiquité. Les Égyptiens, les Grecs et les Romains jouaient déjà à des jeux d'adresse au moyen d'objets sphériques.

La première partie de pétanque a été jouée à La Ciotat, près de Marseille, en 1910.

A Vevey, un club de pétanque, L'Avenir, a été constitué le 28 septembre 2005. Ce club est actif, fait partie de la Fédération Suisse de Pétanque et de l'Association Vaudoise de Pétanque. Il participe à des matches de championnat, mais toujours à l'extérieur de la ville. Il est même allé jouer en Italie, en Espagne et... en Thaïlande

Fort aujourd'hui d'une trentaine de membres, les entraînements ont lieu sur les pistes du Café de l'Avenir à Vevey. L'endroit est sympathique mais le peu de terrains empêche le club d'organiser des matches de championnat. De plus, en hiver, les 2 terrains intérieurs sont petits et le local est mal chauffé et humide.

Cet état de fait rend les membres peu motivés et empêche le club de se développer.

Pourtant, ce sport est populaire dans notre ville puisque plusieurs joueurs Veveysans sont inscrits dans d'autres clubs de la région.

Je demande dès lors à la Municipalité d'étudier la possibilité d'offrir aux Veveysans un boulodrome couvert. Cette salle pourrait être construite ou aménagée de façon à pouvoir pratiquer d'autres sports comme, par exemple, le tir à l'arc ou le tir au petit calibre.

Ce boulodrome permettrait au club de se développer, d'offrir une occupation conviviale aux jeunes et aux aînés, de pouvoir organiser des entraînements toute l'année et d'organiser des matches de championnat.

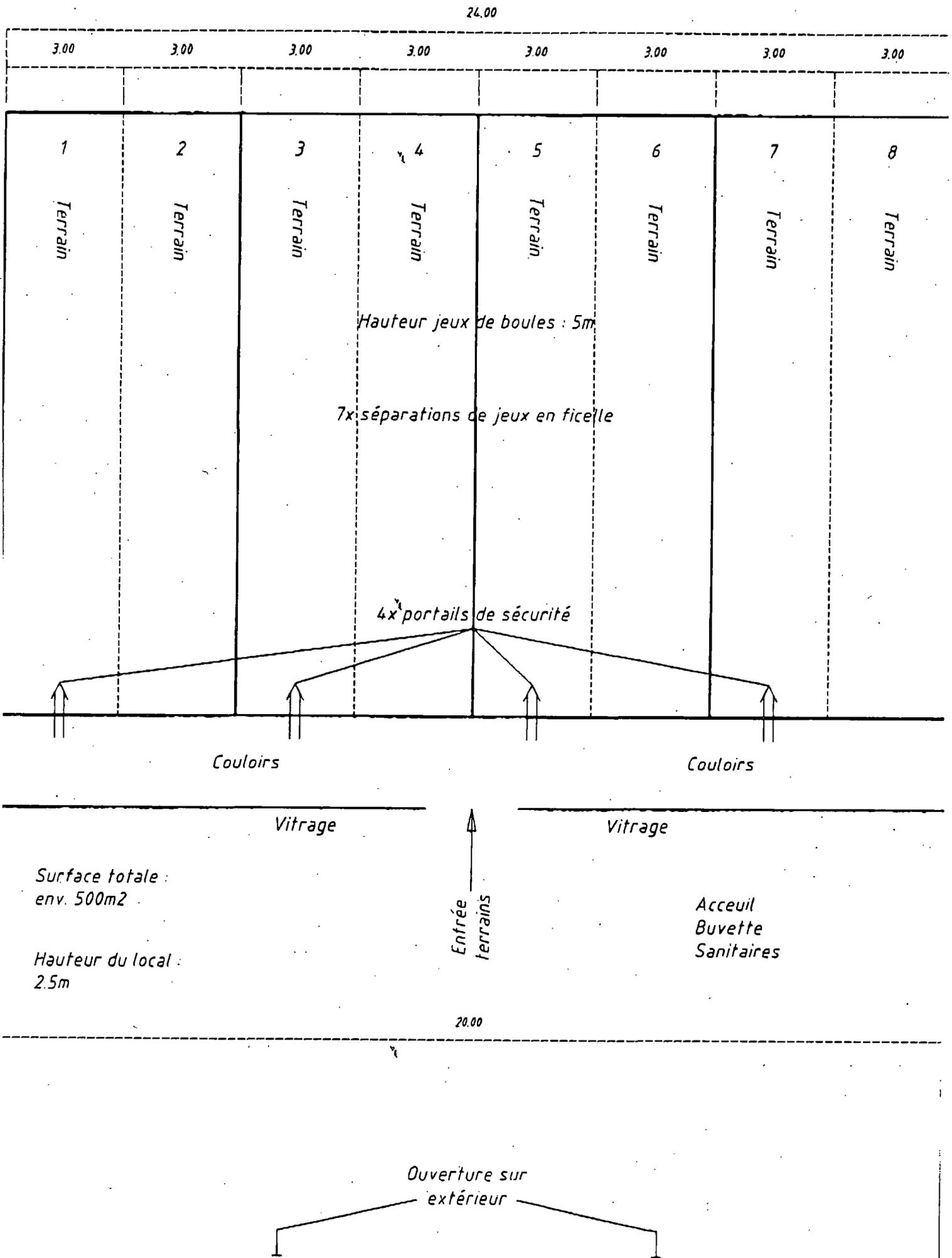
Je joins à ce postulat un plan comportant les dimensions officielles de terrains.

Je demande que ce postulat soit transmis directement à la municipalité

Je vous remercie pour votre attention.



E. Oguey



24.00

3.00 3.00 3.00 3.00 3.00 3.00 3.00 3.00

1 Terrain
2 Terrain
3 Terrain
4 Terrain
5 Terrain
6 Terrain
7 Terrain
8 Terrain

Hauteur jeux de boules : 5m

7x séparations de jeux en ficelle

4x portails de sécurité

Coulloirs

Coulloirs

Vitrage

Vitrage

Surface totale :
env. 500m²

Hauteur du local :
2.5m

Entrée
terrains

Accueil
Buvette
Sanitaires

20.00

Ouverture sur
extérieure

Postulat présenté au Conseil communal du 24 février 2011

Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est

Monsieur le Président, Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

Comment associer le quartier Est de Vevey au développement de toute la cité, qui se concentre autour de la Place de la Gare et de la Place du Marché ?

Quel pôle d'attraction donner à ce quartier ?

Différents travaux ont été entrepris ou vont être entrepris dans ce quartier : rénovation de l'église Notre Dame, travaux à venir au Théâtre de l'Oriental, refonte du carrefour rue d'Italie, rue Clara Haskil associée à la restauration de la Tour de l'Horloge, et parking en silo au nord du Rond-Point Melchers entre deux Villes qui sera mis à l'enquête cet automne. Mais rien d'hyper innovant qui puisse être qualifié de nouveau pôle d'attraction

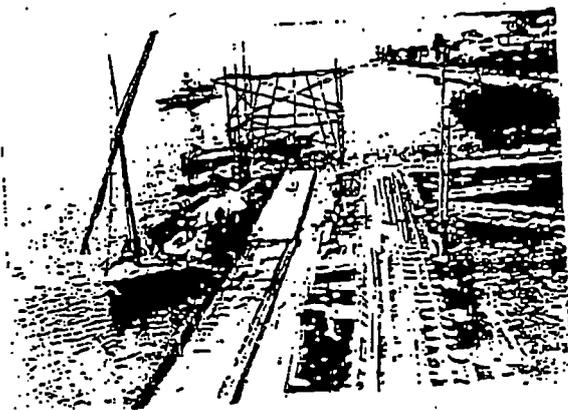
S'est alors imposé l'idée de proposer l'agrandissement du port comme vecteur de développement du quartier selon une approche participative, en intégrant la population

Historique :

Le premier projet de port à Vevey date de 1701, au bas de la place du Marché. Il fut écarté par leurs Excellences de Berne. Par la suite il y eut de nombreuses études pour un port situé au bas de la place du Marché, pour faciliter le transport par voie lacustre au cours du XIX^{ème} siècle.

Le débarcadère fut construit entre 1869-1870 en lieu et place d'un batelier chargé du transport de la clientèle de la rive au pyroscaphe, terme utilisé à l'époque pour désigner le bateau à vapeur qui sillonnait le Léman.

Le port de plaisance tel que nous le connaissons aujourd'hui date de 1933 ; c'est l'œuvre de l'ingénieur Robert Maillard spécialiste du béton armé et des ponts. La digue fut construite à cette époque en 13 mois



Postulat présenté au Conseil communal du 24 février 2011

Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est

Monsieur le Président, Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

Comment associer le quartier Est de Vevey au développement de toute la cité, qui se concentre autour de la Place de la Gare et de la Place du Marché ?

Quel pôle d'attraction donner à ce quartier ?

Différents travaux ont été entrepris ou vont être entrepris dans ce quartier : rénovation de l'église Notre Dame, travaux à venir au Théâtre de l'Oriental, refonte du carrefour rue d'Italie, rue Clara Haskil associée à la restauration de la Tour de l'Horloge, et parking en silo au nord du Rond-Point Melchers entre deux Villes qui sera mis à l'enquête cet automne. Mais rien d'hyper innovant qui puisse être qualifié de nouveau pôle d'attraction

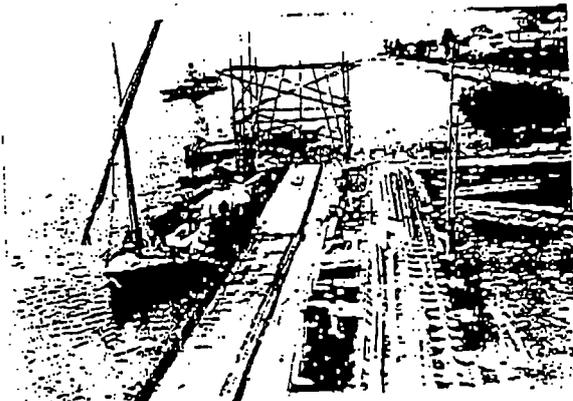
S'est alors imposé l'idée de proposer l'agrandissement du port comme vecteur de développement du quartier selon une approche participative, en intégrant la population

Historique :

Le premier projet de port à Vevey date de 1701, au bas de la place du Marché. Il fut écarté par leurs Excellences de Berne. Par la suite il y eut de nombreuses études pour un port situé au bas de la place du Marché, pour faciliter le transport par voie lacustre au cours du XIX^{ème} siècle.

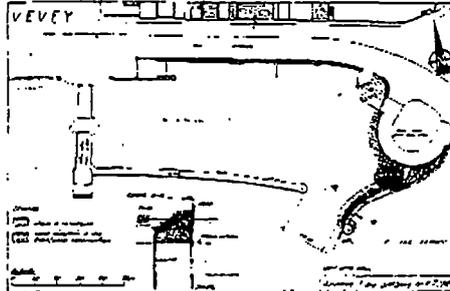
Le débarcadère fut construit entre 1869-1870 en lieu et place d'un batelier chargé du transport de la clientèle de la rive au pyroscaphe, terme utilisé à l'époque pour désigner le bateau à vapeur qui sillonnait le Léman.

Le port de plaisance tel que nous le connaissons aujourd'hui date de 1933 ; c'est l'œuvre de l'ingénieur Robert Maillard spécialiste du béton armé et des ponts. La digue fut construite à cette époque en 13 mois



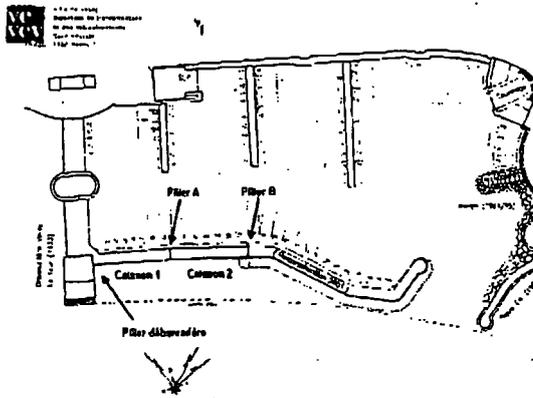
Une concession d'une superficie de 7000 m² pour le port a été accordée le 23 février 1932 pour 50 ans. Le 16 décembre 1982 cette concession a été renouvelée pour trente ans soit jusqu'au 31 décembre 2012.

En 1986, motion de Michel Duboux intitulée « Pour un équipement portuaire digne de ce nom à Vevey ». Cette motion a conduit à la construction d'une digue de protection

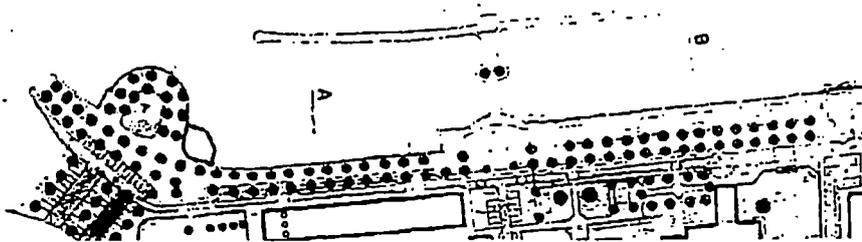


Le 26 décembre 1999, à la suite de la tempête Lothard, deux caissons de la digue les No 3 et 4 sont détruits et une nouvelle digue en rideaux de palplanches tirantées a été construite en 2001 ; les deux anciens caissons No 1 et No 2 sont réhabilités.

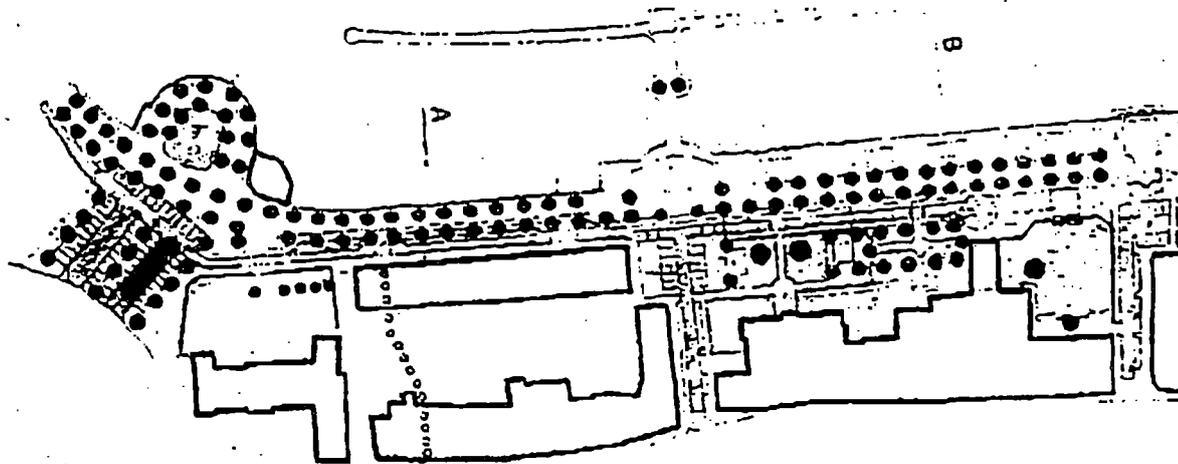
Nuit du 27 au 28 février 2010, c'est la tempête « Xynthia », un projet de décision est déposé d'urgence signé par six conseillers communaux le 22 septembre 2010 demandant une enquête sur l'état des caissons No 1 et 2. Se référant à la C 48/2010, il est proposé de démolir et de construire à neuf la digue pour les caissons 1 et 2 pour un coût global de CHF 3 millions. Une demande de crédit sera déposée au cours du premier semestre 2011.



Retour en arrière en 1991 avec la motion de M. Alfred Studer « L'attractivité de ses quais, un atout majeur pour Vevey ». La Municipalité propose l'étude d'un plan directeur d'aménagement du Quai Perdonnet, étude qui sera menée à terme par les bureaux « Urbaplan » et « Transitec ». Dans cette étude, j'ai été intéressé par le schéma général d'aménagement ci-dessous :



Retour en arrière en 1991 avec la motion de M. Alfred Studer « L'attractivité de ses quais, un atout majeur pour Vevey ». La Municipalité propose l'étude d'un plan directeur d'aménagement du Quai Perdonnet, étude qui sera menée à terme par les bureaux « Urbaplan » et « Transitec ». Dans cette étude, j'ai été intéressé par le schéma général d'aménagement ci-dessous :

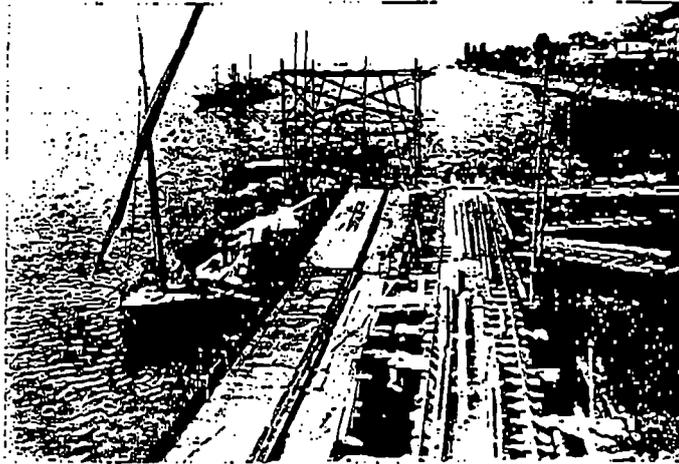


Sous la forme d'un pointillé est indiquée la position d'une nouvelle digue symétrique de l'actuelle.

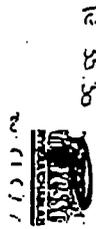
Le plan directeur communal de 1997 reprendra la notion d'aménagement du Quai Perdonnet sans être cependant très explicite ou novateur à propos du port

Dans le journal la Presse du 1.2.2001 on peut lire : après les navigateurs, les commerçants de Vevey Orient expriment leur mécontentement :

Après les navigateurs, les commerçants de Vevey-Orient s'unissent
«Lettre ouverte pour notre survie»



Après les navigateurs, c'est au tour des commerçants de Vevey-Orient d'exprimer leur mécontentement. Par le biais d'une lettre ouverte à la Municipalité, ils revendiquent la reconstruction du port à l'est de la commune (photo de la construction prise en 1933). 4



Le préavis 35/2008 Demande de crédit pour la construction d'une buvette au port de plaisance et les travaux d'entretien du bâtiment existant au Rond-Point Melchers est déposé puis accepté en février mars 2009 par notre CC, ce projet rencontre toujours de multiples oppositions.

Objectifs du présent postulat :

Tenant compte de la désaffection progressive du quartier Est de Vevey, déjà mentionnée dans la Presse en 2000, nous proposons

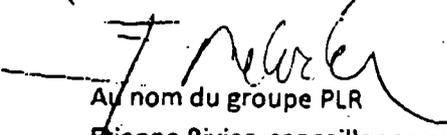
- 1) D'agrandir le port de Plaisance du côté ouest



a.

en rappelant que des sondages ont déjà été faits à l'ouest du débarcadère en 1987, ils n'auraient pas mis en évidence de problèmes techniques particuliers.

- 2) D'évaluer un tel agrandissement au travers d'une approche par processus d'aménagement concerté, ou autrement dit dans le cadre d'une démarche participative avec les Veveysans, comprenant en particulier le Groupe de travail Vevey Est Quai Perdonnet
- 3) D'intégrer un tel agrandissement dans les projets futurs concernant l'ensemble du quartier, en particulier le plan de circulation et la construction d'un parking entre Deux Villes pour lesquels la même démarche pourrait être proposée
- 4) De profiter de prendre des contacts avec les spécialistes aptes à évaluer les aspects techniques d'une telle réalisation du fait de la réflexion actuelle qui est menée pour l'assainissement des caissons 1 et 2
- 5) De tenir compte du nombre d'usagers qui souhaitent obtenir une place dans le port (plus de 150 semble-t-il), mais aussi de tenir compte de conceptions modernes concernant l'exploitation d'un port type mobility
- 6) De faire aboutir un tel projet avec une construction achevée avant la prochaine Fête des Vignerons.


Au nom du groupe PLR

Etienne Rivier, conseiller communal / 23.2.2011

Sources :

Photocopie d'un article de la Presse du 1.2.2000

Préavis sur la construction d'une digue de protection au Port de Plaisance du Quai Perdonnet du 26.10.1988

Rapport et Rapport-Préavis No 4/91 au CC : réponse à la motion de M. A.Studer

Préavis No 20/2000 au Conseil communal : Réhabilitation du Port de Plaisance du Quai Perdonnet

Préavis NO 35/2008 au Conseil communal Demande de crédit pour la construction d'une buvette au port de plaisance et les travaux d'entretien du bâtiment existant

Demande de mesure d'urgence pour la réparation et la consolidation de la digue du Port de Plaisance de Vevey du 22 septembre 2010

C 48/2010 : Port de Plaisance. Expertise et proposition de réhabilitation de la digue suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010

Remerciements : Direction de l'architecture et des infrastructures, Vevey, M. D. Cornioley, Greffe municipal, M. Serge Dorlot, Ingénieur, conseiller communal, ancien président du CC, M. Blaise Sahly, architecte et urbaniste Vevey

3^{ème} et dernière version/ER

Rien ne sert de courir il faut *PPA*rtir à temps

Ce postulat «recycle» l'essentiel l'essentiel de mon rapport de minorité 28/2013 concernant la démolition de la villa Gerhard. En effet, la décision du Conseil communal du 7 novembre de démolir ce bâtiment laisse posé l'avenir de ces parcelles, et de la meilleure utilisation qui peut en être faite pour le bien commun.

Pour rappel:

Le préavis municipal 28/2013 tel que déposé officiellement proposait la démolition de la villa Gerhard, tout en annonçant qu'un Plan partiel d'affectation (PPA) datant de 1995 était en vigueur sur cette zone, qu'il ne permettait d'implanter ni logement ni parking, et qu'un délai de cinq ans serait nécessaire pour le remplacer. [...]

Mais devant la commisison, le syndic avait expliqué qu'il serait possible d'oublier le PPA, et de lancer rapidement sur la parcelle voisine (676) un projet de logement, combiné ou pas avec un parking souterrain. Quant à la parcelle de la villa Gehrard (678), elle pourrait suivre sans tarder.

Dans mon rapport de minorité 28/2013, je pense avoir démontré, ou en tout cas rendu très vraisemblable que:

1. il n'est pas [légalement] possible de ne pas appliquer le PPA, et le raccourci n'est qu'une impasse;
2. même s'il était possible d'oublier le PPA et de ne se baser que sur le Règlement des constructions, les bâtiments que celui-ci permettrait de construire gaspilleraient les potentialités du lieu;
3. en tout état de cause, par obligation légale ou par choix, la voie d'un nouveau PPA est donc préférable. (pour plus de détails, voir en annexe des extraits de ce rapport).

Comme le soulignait tant le préavis que le présentation du syndic, il faudrait de toutes façons faire des démarches pour lever ou modifier des servitudes qui grèvent la parcelle 678. La procédure pour le PPA et celle concernant ces servitudes seraient ainsi confondues, et la durée totale ne serait pas rallongée.

L'avantage serait la sécurité juridique et la possibilité de mener un projet d'ensemble sur les trois parcelles communales.

Le présent postulat propose en conséquence que la Municipalité entame sans tarder les démarches en vue de modifier le Plan partiel d'affectation «Petit Clos» de 1995, ou d'en d'établir un nouveau englobant au moins les parcelles propriétés communales 676, 678 (ex-villa Gerhard) et 686, qui abrogerait le PPA existant.

Vevey, le 5 décembre 2013



Papport de minorité 28/2013, extraits

B. Le préavis, le PPA et ses délais, rappels

Dans le préavis, la Municipalité présente ainsi l'historique du secteur: «[...] le plan partiel d'affectation "Petit Clos", [...] approuvé par le Conseil communal en décembre 1995 [...] fixe une zone d'utilité publique pour les parcelles 676, 678 (villa Gerhard) et 686 [...]. Le but du PPA était d'assurer [...] la construction d'un poste et d'une sous-station électrique. Il devait également permettre, moyennant un addenda ultérieur, la construction si nécessaire d'un bâtiment d'utilité publique». (préavis 28/2013, p. 2)

Les conséquences de ce PPA: «Les règles urbanistiques du PPA "Petit Clos" en vigueur et les servitudes grevant en particulier la parcelle 678 empêchent une valorisation à court terme [en logement]. De même que la construction d'un parking, comme le motionnaire M. Jean-Daniel Tentorey le demandait en 2009, se heurterait aujourd'hui au règlement dudit PPA. Il y aura donc lieu d'engager une nouvelle procédure de PPA, ainsi qu'une négociation en vue de la suppression des servitudes» (préavis 28/2013, p. 1).

Les intentions de la Municipalité: «La Municipalité a l'intention de revenir à un PPA plus ouvert. Son premier objectif est de permettre la construction d'un immeuble de logements [en collaboration avec la coopérative d'habitation "La Demeure Vermeille"]. Mais le PPA devrait également ouvrir la possibilité de construction d'un parking si le besoin continue à s'en faire sentir. Le processus du PPA est cependant assez long et un projet ne pourra pas se concrétiser avant 5 ans au moins.» (préavis 28/2013, p. 3)

C'était donc clair: le préavis propose de démolir rapidement, tout en affirmant qu'on ne pourra rien mettre à la place avant 5 ans au moins.

On ne peut pas laisser passer sans autres cette découverte tardive, à l'occasion de ce préavis 28/2013, des limitations dues au PPA de 1995:

- Cela fait des années qu'il est clair que la SEVM-SRE ne construira rien à cet endroit.
- L'étude du postulat Thentorey de 2009 et de sa proposition de parking couvert sur la parcelle 676, notamment dans le cadre du rapport-preavis N° 18/2012, (réponse aux motions et postulats en suspens en relation avec le PMU), aurait dû être l'occasion de s'apercevoir que cette proposition était contradictoire avec le PPA.
- Fin 2010, dans le cadre de l'examen du budget 2011, des dépenses d'entretien pour la villa Gerhard de 90000.-- ont été refusées par le Conseil communal (procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2010, p. 9). La démolition avait alors été clairement évoquée, et logiquement la question de l'avenir de cette parcelle (et des parcelles voisines) aurait dû être mise à l'ordre du jour des services communaux.

Il est donc évident qu'un nouveau PPA aurait dû être mis à l'étude depuis longtemps pour remplacer celui de 1995 devenu caduc. L'Office de l'urbanisme a clairement failli.

En séance de commission, la Municipalité a reconnu que cet office était surchargé. Mais est-ce une raison pour inventer de fumeux raccourcis censés rattraper le temps perdu, qui ne peuvent que conduire à une impasse?

C. La Municipalité invente le PPA «à bien plaisir»

Devant la commission, – et c'est quand même assez particulier! – le syndic et Municipal de l'urbanisme a reformulé par oral quasi tout le préavis, en présentant une toute nouvelle appréciation de la situation réglementaire, selon laquelle on pourrait ne pas appliquer le PPA et revenir au «plan de quartier».

Dès lors la parcelle 676 pourrait être remise en droit de superficie à la coopérative «Demeure vermeille», qui déposerait à brève échéance une demande de permis de construire pour un immeuble de logement. Ensuite, il s'agirait de négocier, avec les propriétaires des parcelles de

l'autre côté de la route de Blonay, la levée des servitudes de droit de vue, qui limitent les possibilités de construction sur la parcelle 678 (villa Gerhard); et cela fait, de procéder comme sur la parcelle 676.

Cette nouvelle appréciation change la donne. On ne démolirait plus « pour rien », et on pourrait voir s'élever rapidement un immeuble d'habitation, et deux dans un avenir pas trop lointain. C'est évidemment tentant, dans la pénurie actuelle, et visiblement, cela a convaincu la commission.

Il y a cependant un gros hic: comme le signale le Service cantonal du développement territorial (SDT) – avis écrit et communiqué en copie à l'Office de l'urbanisme – **« un plan d'affectation garde sa validité tant qu'il n'a pas été abrogé ou remplacé par une autre planification d'affectation. »** Ce qui veut dire clairement qu'en l'occurrence un PPA existe sur ces parcelles, qu'il est toujours en vigueur, et qu'on ne peut y construire que ce qu'il prévoit. **Comme c'était expliqué dans le préavis, il faudra bel et bien un nouveau PPA pour modifier ces affectations, avec les délais de procédure que cela implique.**

Il est vrai que, avec prudence, le SDT ajoute: *« Néanmoins, si une nouvelle disposition légale contraire à certaines dispositions contenues dans le plan en question est entrée en vigueur ultérieurement, la nouvelle disposition légale prime sur le contenu du plan. »* Mais quelle disposition légale intervenue depuis 1995 pourrait bien être contradictoire avec ce modeste PPA? Sauf erreur, ni les zones d'utilité publique, ni les sous-stations électriques, ni les bâtiments scolaires n'ont été interdits...

De plus, ce n'est pas une telle raison légale qui a été invoquée devant la commission, mais l'existence dans le règlement du PPA d'un article qui permettrait de ne pas en tenir compte. Or cet article figure quasi dans tout PPA qui se respecte¹, et vise simplement à éviter qu'un propriétaire puisse se baser sur le fait que tout – par exemple l'obligation de se raccorder aux égouts – n'est pas explicitement prévu dans le PPA, pour ne pas respecter les règles générales – et par exemple refuser de se brancher sur les égouts communaux... Autant dire que le raisonnement de la Municipalité ne tient pas debout!

D. Du PPA au Règlement sur les constructions

Admettons cependant quelques instants qu'il soit possible de contourner le PPA. C'est alors le Règlement sur les constructions de 1952² (et non un « plan de quartier ») qui s'appliquerait. Selon le plan de zones associé à ce règlement, les trois parcelles 686, 676 et 678 sont dans une zone « d'ordre dispersé », qui impose des limitations non négligeables aux possibilités de construire.

Notamment, l'article 38 de ce Règlement prévoit que *« la surface bâtie ne peut excéder le 15 % de la parcelle, après déduction de l'emprise prévue pour le domaine public »*. Aucune exception ou dérogation n'est prévue, sauf pour des annexes basses. Le bâtiment qui a été construit par la Demeure Vermeille sur la parcelle voisine 645 (également propriété communale) respecte d'ai-

1. L'article en question est l'article 11, règles complémentaires du PPA « Petit-Clos » de 1995: « Pour tout ce qui ne figure pas dans le présent règlement, les dispositions et réglementaires cantonales et communales en la matière sont applicables. »

Quelques exemples d'autres PPA: on trouve une disposition très semblable à l'art. 7.1 du Règlement du PPA « Quai Ernest-Ansermet » de 1991: « Pour tout ce qui ne figure pas dans le présent règlement ou ses annexes, les dispositions de la LATC ou les règlements sont applicables », disposition maintenue dans un addenda de 2000; dans le Règlement du PPA « Boucle de Gilamont » de 1992, une phrase identique figure à l'art. 11.1. Et à l'art. 13 du PPA « Château de l'Aile-Jardin du Rivage » de 2011, on trouve de même: « Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement, les législations fédérales et cantonales ainsi que les règlements communaux sont applicables. »

2. <http://www.vevey.ch/N928/reglement-sur-les-constructions-avec-plan-des-zones-rcw.html>

leurs cette règle (2441 m² de surface pour la parcelle; surface réelle du bâtiment 363 m²; 2441 m² * 0.15 = 366,15 m²).³

La surface au sol autorisée pour une construction sur la parcelle 676 serait donc au plus de 271 m² (1806 m² * 0.15). L'article 36 du même règlement limite un bâtiment de cette surface à 4 niveaux, y compris le rez. «A la louche», cela représente, par étage, 12 pièces, cuisines comprises, soit, par exemple, et pour tout l'immeuble, 8 appartements de 4 pièces de 100 m², et 4 studios (1 pièce + cuisine).

En ce qui concerne la parcelle 678, la villa Gerhard fait actuellement 129 m² de surface au sol. En cas de démolition, des servitudes⁴ limiteraient la surface au sol d'une nouvelle construction à 196 m². Si ces servitudes sont levées (au terme d'une négociation qui prendra du temps), cette surface au sol pourrait atteindre 261 m² (1742 m² * 0.15). Entre 196 m² et 261 m² sur probablement 4 niveaux, il s'agirait, au mieux, d'une construction de même ordre que sur la parcelle 676.

Enfin, il ne semble pas qu'un parking couvert tel que proposé par le postulat Thentorey soit réalisable selon ce règlement, à moins d'utiliser à cet effet un des niveaux autorisés des bâtiments. En tant que constructions annexes, l'article 34, renvoyant à l'article 22, ne prévoit en effet que des «garages particuliers pour une ou deux voitures».

La contribution en matière de logements de toute l'opération ne serait donc pas très importante.

E. Par obligation ou par choix, un PPA

De plus, le volume, l'emplacement et la disposition des deux bâtiments qui pourraient être édifiés seraient définis rigidement par le Règlement des constructions, alors que la situation peu idéale de ces parcelles, avec le train devant et la route derrière, demanderait au contraire une certaine liberté de conception pour aboutir à un habitat de qualité.

Un projet développé sur l'ensemble des trois parcelles 686, 676 et 678 et dans le cadre d'un nouveau PPA permettrait d'offrir plus de surfaces locatives, de trouver de meilleures solutions architecturales, et d'intégrer si nécessaire un parking couvert. Il serait dommage que l'essai de réparer une bourde des services communaux, voire le besoin politique de présenter enfin une réalisation concrète sur le front du logement, aboutisse à gaspiller les potentialités de ces parcelles, parmi les dernières en main communale.

Même si un PPA ne nous était pas imposé légalement, il faudrait donc en élaborer un.

3. Par ailleurs, la longueur est aussi limitée: Laurent Ballif assurait à la commission que sur la parcelle 676 on pouvait construire un bâtiment de 36 m de long, ce qui correspond à la longueur de la parcelle sur la route de Blonay moins 2 x 6 m de distance aux limites. Mais en ce qui concerne l'ordre dispersé, l'art. 32 alinéa 2 stipule: «En outre si la longueur de sa plus longue façade est supérieure à 20 m, la distance à la limite sera au moins le 30 % de ladite longueur». L'application de cette règle ramène la longueur possible à 32,30 m. Il est vrai que l'alinéa 4 de cet article 32 prévoit de possibles dérogations. Mais qui dit dérogation dit possibilité d'oppositions...

4. «Des restrictions de droit à bâtir grèvent [...] la parcelle 678 par une limitation de la hauteur du bâtiment à 8,90 m pris à l'axe par rapport au-dessus du trottoir de l'avenue de Blonay. La villa devra être à égale distance des limites de propriété est-ouest et ne devra pas dépasser 14 m de côté», soit 196 m² de surface au sol. (préavis p. 2)

Postulat déposé au Conseil Communal de Vevey du 12 mars 2015

« l'intégration n'est pas qu'une question de nationalité »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers collègues,

Vevey est une ville multiculturelle avec pas moins de 125 nationalités, c'est dire si le sujet de l'intégration lui tient à cœur. Que met-elle en place pour favoriser l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite ?

Nos institutions communales dans leurs grandes majorités, ne sont pas accessibles de manière optimale aux personnes en fauteuils roulant ou ayant des difficultés de déplacement, pour exemples : le service de l'Urbanisme, Espaces Publics et même notre salle du Conseil Communal.

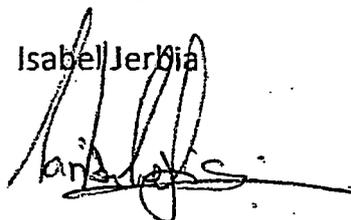
Quelles sont les possibilités de travail au sein de l'administration communale pour ces personnes ?

Par conséquent, je demande par le présent postulat à la Municipalité :

- **d'établir un rapport avec un bilan détaillé de l'accessibilité des bâtiments et bureaux administratifs, avec l'optique d'améliorer cette situation.**
- **qu'une politique d'intégration au niveau des postes de travail soit mise sur pied dans la mesure du possible et selon les compétences requises.**
- **ainsi que d'étudier la possibilité d'avoir un traducteur de la langue des signes pour nos séances du conseil communal, afin de n'exclure aucun citoyen lors de nos débats en directe.**

Pour le groupe Socialiste

Isabelle Jerbi





Entretien de nos routes, où va-t-on ?

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Cela fait plusieurs décennies que l'entretien du réseau routier de notre ville subit les affres des restrictions budgétaires, mais aujourd'hui la situation n'est pas tenable et doit être corrigée. Il en va de l'image de notre ville et de la qualité que nous voulons donner à la mobilité que ce soit pour les automobilistes mais aussi pour les usagers des transports publics, pour les vélos et les piétons.

Voici quelques exemples qui montrent le mauvais état de nos routes

- Chemin Vert
- Quartier de Plan Dessus
- Quartier de Plan Dessous
- Boulevard de Charmontey

Il va de soi que planifier l'entretien des routes en milieu urbain est une chose complexe car cette planification fait intervenir plusieurs entités comme le SIGE, Swisscom, Romande énergie,... mais ceci ne doit pas être un argument pour faire de l'entretien au « coup par coup ». C'est pourquoi, le groupe UDC demande à la Municipalité :

- De donner l'état actuel du réseau routier communal selon les normes en vigueur (SN 640 925b et ses annexes),
- D'estimer le budget nécessaire à la remise à niveau du réseau routier communal,
- D'établir un programme des travaux d'entretien du réseau sur 5 ans,
- De prendre des mesures urgentes pour réaliser l'entretien des routes accueillant une ligne de bus (Chemin Vert, Boulevard de Charmontey,...).

Au nom du groupe UDC

Bastien Schobinger

Parti socialiste Veveysan
Case postale 855
1800 Vevey

Tél : 079 832 69 01
info@ps-vevey.ch
www.ps-vevey.ch



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 10 mars 2016

Motion : Un parc d'ébats qui fait débat



Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Un être humain a différentes façons de s'exprimer : il parle, il crie, il rit, il pleure; et cela plus ou moins fort selon les circonstances. Mais je ne vais rien vous apprendre, un chien, lui, n'a qu'une seule façon de s'exprimer, c'est l'aboiement et là aussi; l'intensité varie selon les circonstances.

Dans les deux cas, lorsque ces bruits se produisent au Parc Doret, cela devient une gêne pour les riverains du parc. Tout comme on peut difficilement empêcher un enfant de se comporter comme un enfant, on peut difficilement empêcher un chien de se comporter comme un chien.

Pour moi le chien, les distractions et les appels au jeu sont constants : des gens courent en dehors du parc d'ébats, des enfants passent en riant, d'autres chiens passent et ne rentrent pas pour jouer avec moi, il y a plein de copains à l'intérieur qui aboient pour me faire comprendre qu'ils veulent jouer avec moi, alors du coup, moi aussi j'aboie.

Mon maître est conscient de la gêne que j'occasionne et il me gronde en faisant plus de bruit que moi quand j'aboie. Difficile à comprendre ces humains, aussi, après quelques minutes, je recommence à me comporter comme un chien.

Il faut le reconnaître, les riverains du Parc Doret ont la vie dure de vivre à côté de ce qui pourrait être un havre de silence et de paix, mais voilà, ce parc est un parc d'ébats aussi bien pour les humains que pour les chiens. On peut dès lors comprendre que les riverains soient exaspérés que rien ne soit fait pour qu'ils puissent avoir ce à quoi ils aspirent : un minimum de tranquillité dans leur voisinage.

Dans cette optique, et afin de contenter aussi bien les riverains du parc d'ébats pour chien et les utilisateurs dudit parc, je demande à la municipalité de présenter un projet qui permettra :

- d'aménager une haie végétalisée à l'intérieur du parc d'ébats
- de veiller à ce que la hauteur de la haie soit suffisante pour servir de paroi sonore
- de revoir l'emplacement des bancs pour permettre l'installation de cette haie
- de faire retirer la zone caillouteuse du parc d'ébats qui est dangereuse pour les pattes des chiens
- de prévoir un abreuvoir/fontaine en se servant du circuit d'alimentation d'eau passant sous le parc.

Je souhaite que cette motion soit directement renvoyée en municipalité pour étude.

Au nom du parti socialiste,
Daniel Beaux

Postulat : « Pour que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »

Monsieur le Président,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,

En juin 2016, les signataires déposaient une initiative collective intitulée « Pour une vraie dynamique régionale : que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion ».

Selon l'avis donné par le Service des Communes et du logement – affaires communales et droits politiques DIS - Département des institutions et de la sécurité SCL, l'initiative déposée n'est pas recevable en l'état; le droit d'initiative des conseillers prévu par l'art 31 LC, soit la motion, le postulat et le projet de règlement, ne pouvant être associé à l'initiative en matière communale prévue à l'art. 106 LEDP.

La proposition de transformer l'initiative en postulat est suggérée.

Au vu des enjeux auxquels devra faire face la Riviera ces prochaines années - transports et mobilité - logements - places de travail - sécurité publique - positionnement face aux autres agglomérations – et après avoir pris connaissance des conclusions du préavis communal « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera », les présents signataires estiment :

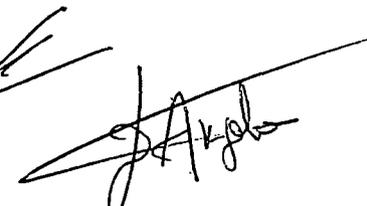
- que les propositions qui y sont faites manquent singulièrement d'envergure,
- que les résultats de la consultation auprès d'un échantillon de la population, sont tronqués par le nombre de scénarios proposés et donc de réponses potentielles.

Les signataires craignent ainsi que la réflexion sur une fusion à l'échelle de la région passe au second plan, au profit d'une politique coordonnée, somme toute plus consensuelle, qui ne ferait que rajouter une couche de gouvernance supplémentaire, tout en affaiblissant le contrôle démocratique.

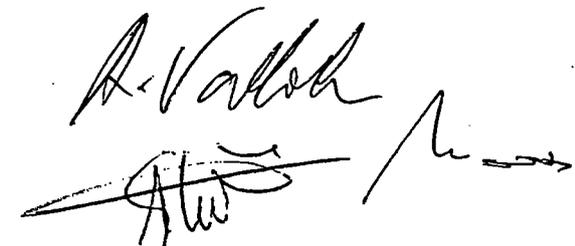
Dans le but de susciter un débat au sein de la population et de lui permettre d'exprimer librement l'intérêt qu'elle porte ou non, au lancement d'un processus de rapprochement menant à la création d'une seule commune à l'échelle de la Riviera, les postulants souhaitent que la Municipalité étudie activement la possibilité d'organiser, dans les 24 mois, une consultation auprès des citoyennes et citoyens veveysans. Deux suggestions de questions :

- *Au vu des enjeux auxquels devra faire face notre région, êtes-vous favorable à une fusion des 10 communes de la Riviera ?*
- *Au cas où certaines communes ne souhaiteraient pas une fusion à 10, seriez-vous pour une fusion partielle avec celles prêtes à s'engager ? (question subsidiaire).*

Les signataires :



Pour un vrai projet de société !



Vevey, le 30 août 2016



Vevey, le 30 août 2016

Postulat : se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Si nous pouvons apprécier la mise en place de la zone 20 à la rue de la Byronne sur sa partie « ouest », à savoir entre la rue du Midi et l'avenue Gustave-Coindet, nous ne pouvons que constater sa difficile application et le manque de contrôle par l'association sécurité riviera.

Cette partie de la rue est un lieu d'échanges entre familles et un espace de vie pour des enfants toujours plus nombreux. La place de jeux est utilisée tous les jours et à toute heure du jour, mais le manque de respect de la zone 20 par les automobilistes fait craindre le pire à de nombreux parents. Faut-il attendre un incident voire un accident pour agir ?

La circulation automobile n'y est pas absolument nécessaire du moment où elle est possible par l'avenue Général-Guisan et par l'avenue Nestlé à quelques mètres de là.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- d'étudier la possibilité de fermer définitivement cette partie « ouest » de la rue de la Byronne (à savoir entre le n° 20 et le n° 1) à la circulation, excepté pour les habitants de cette partie de la rue (bornes rétractables pour les bordiers, etc.) ;
- d'en profiter pour réaménager la place de jeux dans le cadre d'une démarche participative en y associant les habitants du quartier (bancs, jeux, végétation, règles de « bien vivre ensemble » en terme d'utilisation/bruit, etc.) ;
- de proposer un préavis en ce sens.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe socialiste,


Caroline Cigon

Parti socialiste Veveysan
Case postale 855
1800 Vevey

Tél : 076 589 90 65
info@ps-vevey.ch
www.ps-vevey.ch



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 29 août 2016

Postulat : À chaque quartier sa maison

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Aujourd'hui, l'impact positif des maisons de quartiers n'est plus à démontrer. Que cela soit à Plan-Dessous ou Plan-Dessus, la pleine utilisation et les effets bénéfiques sont mis en avant tant par les associations, les habitant-e-s que les professionnels.

Dans un tel contexte, il est légitime de s'interroger sur les raisons ayant amenés à ce que le quartier de Vevey-Est ne soit pas encore doté d'un tel outil au service de la collectivité.

Nous demandons avec ce postulat à ce que la Municipalité propose dans les meilleurs délais un préavis pour la création d'une maison de quartier à Vevey-Est. Nous faisons confiance à la Municipalité pour l'organisation, en s'inspirant de l'expérience de Plan-Dessous et de Plan-Dessus et en y consultant les habitant-e-s pour la définition de son fonctionnement et de ses offres.

Nous demandons à ce que ce préavis soit directement renvoyé en Municipalité.

Au nom du groupe socialiste,


Julien Rilliet



Vevey les pieds dans l'eau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

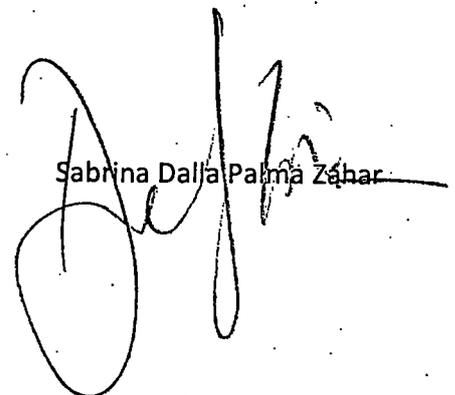
Durant la belle saison, Vevey se transforme en station balnéaire pour la plus grande joie de ses habitant-e-s et des touristes. Les personnes qui souhaitent accéder au lac peuvent le faire aisément depuis le jardin Doret, le jardin du Rivage et l'Aviron. On trouve à ces trois endroits tout ou partie de l'équipement nécessaire pour une baignade sécurisée et agréable : on accède à l'eau par des escaliers, on peut se sécher au soleil sur des murets en pierre et des douches offrent la possibilité de se rincer.

Depuis quelques années, les baigneuses et les baigneurs ne se limitent pas à ces deux parcs et à l'Aviron. En partant du port jusqu'à la piscine communale, on voit un peu partout des personnes qui se baignent. Elles installent leur serviette de bain sur un bout de pelouse, elles chevauchent tant bien que mal les rochers puis sautent ou se laissent glisser dans l'eau. On ne peut que se réjouir que la globalité de nos quais soit devenue une longue plage linéaire ! Face à ce succès, pourquoi ne pas installer quelques équipements légers qui faciliteraient l'accès au lac, par exemple des échelles et des plateformes en bois ? Il ne s'agit pas de modifier les enrochements mais de passer au-dessus. Des douches pourraient également être aménagées.

Plusieurs communes ont déjà franchi le pas en construisant des structures légères de baignade qui s'adaptent à tous les types d'enrochement. C'est le cas de la ville de Genève qui, aux Eaux-Vives, a aménagé plusieurs pontons en bois. Plus près de chez nous, la plateforme en bois qui se trouve à l'ouest du château de la Tour-de-Peilz pourrait servir de source d'inspiration.

Par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'installer des équipements de baignade légers à plusieurs endroits sur les trois quais veveysans, le quai Perdonnet, le quai Maria-Belgia et le quai Ernest-Ansermet. La Municipalité tiendra compte dans son analyse des critères économiques, écologiques, pratiques et esthétiques.

Pour le groupe des Verts


Sabrina Dalja Palma Zahar



Vevey, le 6 octobre 2016

Postulat: Déchets électriques et électroniques - Réparer avant de recycler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

"Y en a point comme nous", ou presque. Mais là il n'y a pas de quoi être fier. La Suisse est en effet le 2^e pays au monde qui a produit le plus de déchets électriques et électroniques, avec 26,4 kg de e-déchets par habitant en 2014, juste derrière la Norvège, selon une étude publiée par l'Université des Nations-Unies. Et ce chiffre est en constante augmentation.

La Confédération, avec l'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA), de 1998, préconise que pour se débarrasser d'un tel appareil il faut le rendre à un commerçant, un fabricant, un importateur ou une entreprise d'élimination. Ces derniers sont obligés de reprendre gratuitement ces appareils. Cette procédure doit garantir que l'élimination sera effectuée de manière respectueuse de l'environnement (récupération des métaux précieux, séparations des éléments toxiques, etc.).

Mais avant de jeter, même dans l'idée de recycler, ne faudrait-il pas essayer de réparer pour éviter encore plus le gaspillage et la production de déchets ? Bien souvent des appareils électriques tombent en panne pour des raisons simples mais que le commun des consommateurs est incapable de réparer lui-même. Changer un fusible ou ressouder un mini-câble n'est pas à la portée de toutes et tous, parfois simplement par ce qu'il n'est plus possible d'ouvrir un boîtier sans des outils spécialisés.

Hormis les ordinateurs et les téléphones portables, pour lesquels il existe de nombreux commerces et services de réparation, y compris à Vevey, les autres appareils électriques ou électroniques ne sont bien souvent plus réparés, ou à des prix prohibitifs, et tout est fait pour acheter un modèle neuf.

Lors de l'ouverture de la déchetterie provisoire à Vevey, à la fin de l'année dernière, la Municipalité avait parlé d'une ressourcerie intégrée, pour mieux revaloriser nos déchets. A ce jour, rien de tel cependant. Dès lors comment faire réparer nos appareils défectueux, sans aller jusqu'à "La Bonne Combine" à Lausanne ?

Afin de favoriser le réflexe de réparer plutôt que de jeter nos appareils électriques et électroniques (même dans un programme de recyclage), nous pensons que la Ville devrait proposer aux habitants de Vevey des solutions, comme une véritable ressourcerie ou, plus simplement, un geste incitatif facilitant la démarche de réparation avant de jeter, même au travers d'un processus de recyclage officiel.

Pour ce faire nous déposons le postulat suivant:

1. Nous demandons à la Municipalité de définir clairement ce qu'elle entend par le terme « ressourcerie » et où elle en est de son projet de mise en place ;
2. Nous demandons également à la Municipalité d'étudier, au travers de l'Office du Développement durable (ODD) et d'Agenda 21, la possibilité d'inciter les habitant-e-s de Vevey à faire réparer leurs appareils électriques et électroniques défectueux avant de les jeter via la filière de récupération.
3. Plusieurs outils et modèles existants aujourd'hui peuvent servir d'inspiration. Quelques exemples:
 - des ressourceries permanentes ou ponctuelles, comme le *Repair Café* à Sion, où l'on peut apporter ses appareils défectueux pour tenter de les (faire) réparer, et qui connaissent un franc succès,
 - un plan d'action incitatif, comme celui développé par la Ville de Carouge-GE,
 - une collaboration avec des programmes de réinsertion (OSEO, etc.), ou d'autres services d'entraide.

Nous proposons que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité.

Au nom du groupe socialiste


Pierre Butty

Parti socialiste Veveysan
Case postale 855
1800 Vevey

Tél : 076 589 90 65
info@ps-vevey.ch
www.ps-vevey.ch



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 10 novembre 2016

Postulat : Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier.

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Vevey est fortement sollicitée concernant les demandes de logements. Nous connaissons tous quelqu'un qui a eu des difficultés à chercher un logement dans notre ville. La recherche d'un logement est loin d'être facile et, lorsque nous nous adressons à une gérance privée pour un appartement, la réponse est très souvent négative, sans qu'il n'y ait la possibilité de comprendre le pourquoi du comment.

Il y a souvent urgence à se loger pour de nombreuses personnes. Nos concitoyen-ne-s sont en droit d'attendre de la part de notre commune une écoute ciblée, fidèle à leur besoins personnels. Sur le millier d'appartements communaux que compte notre ville, plus de 800 sont réglés par des gérances privées. En reprenant la gestion totale de son parc immobilier communal, Vevey pourrait avoir un service de gérance efficace, rentable et humain, dédié à la valorisation de ces biens communaux et au service des veveysan-ne-s.

Il y a une décennie, notre ville était dotée d'un service de gérance qui s'occupait de la gestion de son parc immobilier. Il est temps que notre service communal de gérance se réapproprie la gestion de son patrimoine immobilier dans son ensemble, de l'entretien des bâtiments et logements, ainsi que l'analyse des dossiers de candidatures à l'attribution de chaque appartement, et que ces décisions soient prises en accord avec notre politique communale du logement.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- D'étudier la possibilité de se réapproprier la gestion de son patrimoine immobilier avec le service de gérance de la ville dans un délai raisonnable et en accord avec les contrats en cours allant les gérances concernées et la Ville;
- D'en profiter pour évaluer les objets immobiliers afin d'établir une cartographie précise des éventuels travaux prioritaires ;
- D'en profiter pour établir un programme d'échanges entre locataires, afin de faire correspondre au mieux le nombre d'occupants avec le nombre de pièces habitables;
- De proposer un préavis en ce sens.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe socialiste.
Isabel Jerbi



Postulat

Caisse de pension des employés communaux : désinvestir des énergies fossiles ?

Les employés communaux sont affiliés à la Caisse intercommunal de pension (CIP). Comme la plupart des institutions de prévoyance celle-ci place une partie de ses fonds en actions qui peuvent concerner des entreprises actives dans le charbon, le pétrole ou le gaz les énergies fossiles.

Or, plusieurs études ¹ pointent le doigt sur les risques liés aux investissements dans les secteurs à haute intensité carbone (énergies fossiles, secteur automobile etc.) : <<Les investissements dans des entreprises à fort taux d'émission de CO2 comportent un risque potentiel significatif à moyen terme>>, selon l'étude de l'OFEV citée.

J'estime que les représentants des assurés devraient exiger de leur caisse de pension qu'elle réalise des investissements respectueux du climat avec les fonds destinés à financer leurs rentes futures ; c'est le but de ce postulat.

La concrétisation de l'accord de Paris sur le climat (COP21) pourrait conduire à une perte de valeur entre 60 et 80% des titres basés sur les énergies fossiles. De façon générale, les risques systémiques potentiels à long terme, tels que les changements climatiques, doivent être pris en compte par les caisses de pension. C'est d'autant plus crucial compte tenu que celles-ci investissent à long terme.

Ce risque financier, appelé aussi risque carbone, est considérable pour les investisseurs puisque la valeur boursière des sociétés du secteur des énergies fossiles est basée principalement sur leur potentiel futur d'exploitation des ressources naturelles. Cette valeur chutera avec l'instauration de réglementations contraignantes qui seront mises en place pour ralentir les émissions de gaz à effet de serre.

Conscients de ce risque, plus de 500 institutions à travers le monde ont annoncé le retrait de leurs investissements du secteur fossile parmi lesquelles la ville de Copenhague et le fonds national souverain de Norvège. Quant à la caisse de pension de la Confédération (Publica) elle s'est retirée du secteur du charbon, notamment à cause des risques liés à la taxation des émetteurs de carbone.

Outre qu'ils sont éthiquement responsables, les placements « décarbonnés » offrent bien souvent de meilleures performances économiques que ceux placés dans les énergies fossiles.

La politique d'investissement de la caisse de pension ne fait certes pas partie de nos prérogatives de conseillers communaux. En revanche, on peut demander à ce que ses représentants au sein de la caisse défendent les interrogations évoquées dans ce postulat et soutiennent une position critique face aux investissements dans les énergies fossiles.

Fort de ce qui précède, je souhaite que la Municipalité :

établit un rapport sur les engagements financiers de la CIP dans les énergies fossiles et les risques liés – indiquant notamment la proportion des participations dans des entreprises actives dans ce secteur - et étudie la pertinence de s'en retirer.

Je demande que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Au nom du groupe socialiste,

Serge Ansermet

1.17

¹ Notamment « Risque carbone pour la place financière suisse », OFEV, sept.2015